L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JANVIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 17 JANVIER.

☞ Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le shérif—à 10½ heures, le fonds de la Raffinerie u Hope, rue des Magasins.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille-Levée—Chaussures.

Par D. E. Morphy, 47, Magasins—Bandes et fermoirs en fer.

Par S. B. Sykes, à l'entrepôt Pelican, coin Girod et Commerce—Sucre écrasé.

Par C. E. Forstall—Groceries au coin des rues Craps et Esplanade.

LE LIBRE ÉCHANGE.

Il y a quelques jours, un des organes de la séparation immédiate dans cette ville annonçait en termes clairs et explicites que l'intention de son parti était d'abolir le tarif et d'autoriser l'importation des marchandises européennes libres de tout droit, en un mot d'établir le libre échange. C'est la révolution économique qui va suivre la révolution politique. Puisque cette dernière paraît aujourd'hui un fait accompli, occupons-nous de l'autre et recherchons ce qu'il y a de sérieux et de praticable dans ce projet en l'air qu'on n'a pas encore été jusqu'à présent l'objet d'une étude approfondie.

Les partisans du libre échange voient dans la suppression des droits deux avantages importants, d'abord un coup funeste porté à l'industrie du Nord, ensuite un bénéfice considérable pour les consommateurs du Sud. Les conséquences de l'abolition du tarif seraient, en effet, formidables pour le Nord et se feraient sentir aussi bien aux intérêts manufacturiers qu'à ceux du commerce et de la navigation. Ayant à meilleur marché les produits européens, le Sud renoncerait à tous ceux qui seraient fabriqués par les manufactures du Nord ; mais ce n'est pas seulement aux Etats séparés que les marchandises importées feraient concurrence aux articles yankee, car on comprend de suite que les marchandises importées libres de droit à la Nouvelle-Orléans remonteraient la vallée du Mississippi pour aller dans les Etats de l'Ouest et de l'Est s'offrir aux consommateurs, et la confédération du Nord verrait le flot des importations changer son cours et au lieu de descendre du Nord au Sud remonter du Sud au Nord. Du moment où on pourrait se procurer franc de droit dans un port du Sud un article qui paierait vingt-quatre ou trente pour cent à New-York ou à Boston, les acheteurs n'auraient pas à hésiter, la différence du prix de transport, laisserait encore un bénéfice important.

Dans cette hypothèse, il ne resterait au Nord que deux partis à prendre et tous deux ruineux. Ce serait ou d'abolir également le tarif et ce serait donner le coup de grâce à ses manufactures, ou d'établir une ligne douanière sur les frontières d'un océan à l'autre, c'est-à-dire sur une étendue de quinze cents milles ; mais il faudrait une armée de douaniers pour rendre la surveillance effective et empêcher la contrebande. Ces conséquences sont palpables et nous comprenons que l'idée de faire subir aux ennemis de nos institutions de si dures représailles ait séduit beaucoup d'esprits. Mais ceci n'est qu'une des faces de la question et il importe en pareille matière de ne pas dépasser le but et de tout prévoir.

Le Nord importe chaque année près de 300 millions de dollars de marchandises, tandis que le Sud n'en importe que pour une somme insignifiante, une trentaine de millions.

La séparation suivie de l'abolition du tarif aurait pour effet de faire venir directement au Sud non seulement tout ce qui serait destiné à la consommation locale, mais encore tout ce qui pourrait être vendu avantageusement dans les pays arrosés par le Mississippi et ses tributaires. Ce n'est pas exagérer que de dire que la moitié de ces 300 millions de marchandises cesseraient d'enfrer par Boston, New-York et Philadelphie pour venir à Norfolk, Charleston, Savannah, Mobile, la Nouvelle-Orléans. Un pareil déplacement serait une ruine pour le commerce des grandes métropoles que nous avons nommées et il aurait une autre conséquence, celle de diminuer de moitié les recettes des douanes du Nord, qui sont la principale source de revenus du gouvernement.

Prendre une mesure ayant de tels résultats brusquement et sans précautions serait imprudent. Les places du Sud n'ont pas en ce moment des moyens suffisants pour faire face aux exigences que ferait surgir le nouvel état de choses. D'un autre côté, ce serait ne laisser au Nord d'autre alternative qu'une guerre à outrance et sans merci. Si nous ne lui laissons plus rien à ménager, si nous le poussons au désespoir, il faut nous attendre à le voir engager une lutte que nous n'avons pas d'intérêt à provoquer inutilement.

Il est une autre considération qui s'oppose à l'adoption du libre échange absolu. C'est la nécessité de ressources immédiates pour les besoins du nouveau gouvernement, besoins qui seront considérables en raison des circonstances. Il faut beaucoup d'argent pour entretenir une armée, créer une marine, compléter les ouvrages de défense. On a proposé, il est vrai, la taxe directe, mais c'est un impot contraire aux habitudes du pays, difficile à percevoir et nous avons peine à croire qu'on se décide à l'adopter. Quelques journaux ont suggéré une taxe de sortie sur les cotons. Cet impôt aurait l'inconvénient de ne frapper qu'une seule classe de producteurs, car c'est sur eux qu'il retomberait puisque les acheteurs européens en tiendraient évidemment compte dans leur prix d'acquisition. Une taxe sur les exportations n'est usitée que pour retenir dans le pays les denrées de première nécessité, comme les grains, et empêcher les prix de dépasser une certaine limite ou éviter la disette. Mais comme nous produisons deux fois plus de coton qu'il ne nous en faut, il serait maladroit d'en entraver l'exportation. Une taxe sur les articles importés frappe, au contraire, également les consommateurs et ne peut donner lieu à des réclamations.

Selon nous, la réforme doit consister non dans l'abolition complète du tarif, mais dans un abaissement calculé de façon à donner au revenu suffisant tout en nous faisant entrer dans une ère d'affranchissement commercial vis-à-vis du Nord. Si le Sud importe dans la première année pour cent millions de dollars de marchandises, un droit de 15 pour cent donnerait un revenu de quinze millions, et cette diminution de moitié sur les droits suffirait pour accélérer très rapidement le mouvement des importations et en doubler le chiffre en quelques années. Une fois le gouvernement de la nouvelle confédération consolidé, on réduirait encore les droits ou on aviserait à les remplacer par une autre source de revenus en rapport avec les dépenses. Nous ne proposons pas un chiffre uniforme de 15 pour cent, mais une diminution sur les droits existants actuellement dont la moyenne pourrait être de 5 o|o.

A part ces considérations générales applicables à tous les Etats du Sud, cette question du libre échange nous ramène forcément à un sujet intéressant pour la Louisiane, celui du sucre. Nous avons déjà traité cette matière avec quelques détails et nous ne rappellerons ici que les principaux points. Le sucre de la Louisiane est en ce moment protégé par un droit de 24 pour cent qui lui permet de faire concurrence aux sucres de Cube. Néanmoins la consommation de nos produits sucriers se fait principalement dans les Etats de la vallée du Mississippi et dans quelques Etats du Nord. Il faudrait nous attendre à voir les Etats de la Confédération du Nord user de représailles à notre égard et affranchir le sucre de Cube et peut-être taxer le nôtre. Les consommateurs que nous perdrions de ce côté, il serait juste que nous les retrouvassions dans les Etats à esclaves de l'Atlantique et que le Sud nous continuât la protection dont nous jouissions dans l'Union.

Il n'y a aucun motif pour que nos voisins nous refusent une mesure aussi juste. Le fait que nous serions réduits aux débouchés que peut offrir le Sud occasionnerait un abaissement de prix satisfaisant pour les consommateurs. D'un autre côté nous n'avons pas de motifs pour favoriser l'île de Cube qui, en échange de ses sucres, ne prend ni nos cotons ni notre tabac. Ainsi le principe des concessions mutuelles, qui gouverne généralement le libre échange, n'a pas d'application vis-à-vis du seul pays qui peut faire concurrence au sucre louisianais.

Cette matière du tarif a une importance immense pour la Louisiane et nous pensons qu'elle fera l'objet d'études et de réflexions toutes spéciales de la part de nos conventionnels. La Caroline du Sud a sagement réservé la solution de cette question à la conférence des Etats séparés, et nous espérons que l'on parviendra à s'entendre sur un moyen terme qui, en satisfaisant les intérêts du plus grand nombre, respectera nos intérêts particuliers. C'était un des arguments que nous invoquions en faveur de la coopération préalable, aujourd'hui nous l'invoquons encore pour recommander la coopération générale de tous les Etats du Sud ou du plus grand nombre possible, pour éviter des difficultés sérieuses dans le présent et dans l'avenir.

Lafourche—Mardi soir, les partisans de la séparation ont eu un meeting et ont hissé le pavillon du pélican avec une seule étoile. Les orateurs ont été Clifford Belcher, Taylor Beatty et John S. Billiu. Jeudi soir les partisans de la coopération ont à leur meeting hissé le pavillon du Pélican avec les quinze étoiles combinées de leur position. Le meeting était immense et on a été harangués par MM. Louis Bush, Clay Knobloch et Théophile Harang.

(Union de Lafourche.)

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de Washington.

Le comité des Trente-Trois.
La Constitution suffisante.

Le rapport de la minorité.

Washington, 16 janv.—MM. Washburn, du Wisconsin, et Tappan, de la Chambre, du comité des Trente-Trois, ont signé le rapport de la minorité. Il a été résolu que la Constitution était suffisante pour conserver l'Union, et que dans la position présente l'obéissance est plus nécessaire que des amendements. Les difficultés qui menacent le pays doivent être surmontées pour préserver les propriétés publiques et mettre en force les lois pour garantir les intérêts particuliers.

TRENTE SIXIEME CONGRES.
Procédures dans le Sénat.

Washington, 16 janv.—Le Sénat a été occupé aujourd'hui à la considération des amendements de M. Crittenden.

Chambre.

Une partie de la journée s'est passée dans la Chambre à discuter le bill du chemin de fer du Pacifique.

Une alliance de sureté.

M. Garnett, en comité général de la Chambre sur l'état actuel de l'Union, a proposé la séparation des Etats du Nord de ceux du Sud avec la formation d'une alliance de sûreté mutuelle pour les moyens de défense.

M. Hodman a répondu en s'opposant la scission puis la Chambre s'est ajournée.

Les dépenses jusqu'à présent.

Charleston, 16 janv.—Les dépenses pour les défenses militaires de l'Etat, se montent jusqu'à ce jour à un million quatre cent mille piastres.

Pas de renforts pour le fort Sumter.

Washington, 15 janv.—Le fort Sumter ne sera pas renforcé par le Gouvernement Fédéral.

Les commissaires spéciaux de la Caroline du Sud, demandent son évacuation immédiate.

Le steamer Macedonian.

Washington, 16 janv—Le steamer *Macedonian* est en route pour rejoindre l'escadre du Golfe d'où il a été demandé il y a six semaines.

Législature de l'Arkansas.

Memphis, 16 janv.—La législature de l'Arkansas a passé un bill, par un vote unanime, soumettant la question de tenir une Convention d'Etat le 18 de février prochain. Le bill déclare, qu'en cas de majorité favorisant cette mesure, le gouverneur en désignera le jour.

Arrivée du Bremen à New-York.

Le Marché au coton de Liverpool ferme.

Hausse dans les taux de la Banque.

La Révolution en Italie.

New York, 15 janv.—Le steamship *Bremen* de la ligne allemande de Lloyd, capitaine Wessels, est arrivé de Southampton avec des avis du Ier courant. Les nouvelles par le *Bremen* sont de deux jours plus récentes que par l'*America*.

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 1r janv.—Les ventes de coton de Liverpool hier lundi, se sont montées à 8000 balles desquelles 1400 balles ont été prises par des spéculateurs et pour l'exportation.

Les spéculation a été arrêtée par la banque d'Angleterre qui a haussé son taux à six pour cent.

Marché de Farine de Liverpool.

Liverpool, 1 jan.—MM. Richardson, Spence & Co., rapportent que les farines sont à la hausse et que les prix sont plus haut de 1 à que ceux de la semaine passée.

Espèces à Londres.

Londres, 1 janv.—La fermeture des consolidés s'est faite aujourd'hui à 92 1|4 à 92 1|2.

NOUVELLES POLITIQUES D'EUROPE.

Retour de Victor Emmanuel en Sardaigne.

Le roi Victor Emmanuel est rentré à Turin après avoir visité Naples et la Sicile. Il a été reçu par ses sujets avec cordialité.

Bombardement de Gaeta.

Le bombardement de Gaeta a été soutenu vigoureusement.

La flotte française s'était retirée comme on s'y attendait.

NOUVELLES GENERALES.

Le comte Richberg a résigné et sera probablement remplacé par le comte Menadorf.

L'empereur d'Autriche a pardonné le comte Pilaski.

Naufrage.

Le navire "Golden Star" du port de Mobile, en destination pour Liverpool, avec un chargement de coton, s'est perdu le 24 dernier près de Wexford en Angleterre. Le capitaine, sa femme, un domestique et 16 marins ont péri. Le contre maître et six hommes se sont sauvés.

Marchés de Cincinnati.—Cincinnati, 16 janvier—La farine est cotée nominalement à $4 50 pour la superfine, le blé est en hausse de 3 à 5 cts par boisseau, l'avoine 28 cts; whiskey 13 1|4 c; porc s'est fermé avec une vente de 2000 barils de 16 40 à 16 50; lard en tierçons, 9 3|4, le sucre s'est fermé ferme à 5 1|4 à 5 3|4, les mélasses de 30 à 31; le café de 13 à 14.

Marché de New-York.—New-York, 16 janvier—Il n'y a aucun rapport de vente de coton. La farine s'est fermée avec une tendance à la baisse. Vente de 11,000 barils de 5 20 à 5 30; le maïs est ferme de 70 à 71; l'avoine ferme, de 36 1|2 à 38. Les ventes de porc sont fermes. Vente de 650 barils de 17 1|4 à 17 1|2.

Les affaires à New-York.

New-York, 16 janvier—Les transactions en coton ont été modérées aujourd'hui, à cause de la crainte d'une guerre civile. Les prix étaient favorables aux acheteurs. Echanges de sterling fermes.

Passage de bateaux.—Vicksburg, 16 janv—Le Switzerland a passé à 7 heures, le Mary E. Keene et le Natchez à 6 h hier soir et le Jatan à 5, le New Uncle Sam à 9 et le Baltic à 10 h ce matin.

(Les lignes du Nord et de l'Est sont toujours interrompues.—*Rapporteur*)

Nouvelles du fleuve.—L'Ohio monte avec 10 pieds d'eau dans le canal.

Theatre de l'Opera.—Par suite de l'indisposition d'un des artistes qui devaient jouer ce soir dans la *Part du Diable*, on donnera *Le Bijou Perdu*, opéra comique dont le succès a été en croissant à chaque représentation, grace au talent de Mme Fauré-Brière et de MM Melchisedec, Cabel, Carrier, &c. Au troisième acte Mme Fauré chantera les variations sur le thème du Carnaval de Venise, morceau dans lequel elle fait preuve des plus brillantes qualités comme cantatrice. Outre le *Bijou Perdu* on donnera *Triolet*, vaudeville amusant en un acte.

La rentrée de mademoiselle Adelina Patti s'est opérée hier avec un succès d'enthousiasme dans *Lucie de Lamermoor*. Vendredi prochain elle reparaîtra dans *Martha* et ce sera la dernière fois qu'elle se fera entendre dans ce rôle ravissant de Lady Henriette avant son départ pour la Havane.

On annonce pour samedi la seconde représentation du *Pirate* de Bellini ; nous attendrons cette seconde épreuve pour rendre un compte plus détaillé de la mélodieuse partition du chantre de *Norma* et des *Puritains*.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire de meurtre.—John Price, (officier spécial du lieutenant Jacques), accusé d'avoir tué Dennis Murphy, le 23 octobre au soir, dans la rue Dryades, dans une mauvaise maison tenue par Bridget Molloy, a été jugé hier. L'enceinte de la Cour était encombrée d'auditeurs.

M. Semmes représentait l'Etat ; MM. Field et Day étaient chargés de la défense.—Le prisonnier semblait agité et s'entretenait souvent avec ses avocats.

Le jury a été formé difficilement, et des faits étranges ont été portés à la connaissance du tribunal. Un jeune homme ayant appris qu'un nommé William O'Hern cherchait à influencer ceux qui devaient faire partie du jury, alla le trouver et eut recours à la ruse pour voir la liste qu'O'Hern avait faite. Il y avait, en regard sept des noms, une croix qui, d'après O'Hern lui-même, signifiait que ces jurés "consentaient à la chose". Le jeune homme arracha la liste des mains de O'Hern et la garda. Un officier de police se présenta sur les lieux et le jeune homme se rendit à lui en disant qu'il venait de commettre un larcin et qu'il désirait être incarcéré. L'agent le conduisit au poste ; il en sortit peu après sous caution. Ceci se passait mardi soir. L'avocat général avait été informé, car il a demandé hier à chacun des jurés si on lui avait fait des propositions. Six d'entre eux ont répondu affirmativement.—L'avocat général a repoussé sept jurés et le prisonnier en a repoussé douze.

Après lecture de l'acte d'accusation, M. Semmes a appelé les témoins de la poursuite.

M. Soraparu, député de M Beach, a déclaré avoir tenu l'enquête, et le Dr Berthelot a décrit la blessure près de l'œil gauche.—Les avocats de la défense ont interrogé le Docteur sur la possibilité d'une guérison ; "à mon avis, a répondu M. Berthelot, la chirurgie et la médecine étaient impuissantes."

Ellen Smith—Murphy entra dans mon cabinet, entre onze heures et minuit ; il était ivre et à peine sa tête avait-elle touché l'oreiller qu'il s'endormit. J'entendis peu après les pas d'hommes qui traversaient la chambre du milieu ; pensant que c'étaient des amis de Murphy, je leur dis : "n'entrez pas, il dort." Price se présenta à la porte de la chambre ; c'est alors que je m'écriai : "Oh, Denny, réveille-toi." Price s'approcha du lit et souleva la moustiquaire ; il avait un pistolet à la main. E.... d..g.... s'écria-t-il, réveille-toi, tu ne m'effraieras pas comme tu as effrayé ces pauvres watchmen." Murphy ne se réveilla pas. Price le saisit par les cheveux et le souleva en se servant encore de l'expression. Murphy se réveilla et dit à Price : "S.... voleur, lampiste irlandais, tu ne peux pas me prendre." "Allons, Murphy, dit le lieutenant Jacques, levez-vous et suivez-moi ; "oui, lieutenant, répondit Murphy, j'irai avec vous, mais quant à ce......, il ne m'arrêtera jamais." Price était derrière le lieutenant, il passa son pistolet par-dessus l'épaule de M. Jacques, fit feu et sortit précipitamment de la chambre. Denny descendait du lit et ses pieds venaient de toucher le plancher lorsque Price tira sur lui.

Ellen a subi un long interrogatoire. Quelques-unes de ses réponses ont été très vives. M. Day lui ayant demandé si elle n'avait pas dit au théâtre qu'elle ferait pendre Price ; "si je l'ai dit, a-t-elle répondu, j'étais ivre, je ne savais pas ce que je disais. Je n'étais pas assermentée alors ; je le suis maintenant et je sais parfaitement ce que je dis."

M. Field—Depuis quand vivez-vous dans les mauvaises maisons ?

Ellen—Cela vous regarde-t-il ?

M. Field—Vous deviez être fort jeune lorsque vous avez commencé, n'est-ce pas ?

Ellen—Ai-je l'air bien âgée ?

Le lieutenant Jacques a donné un témoignage qui s'accorde en partie avec celui d'Ellen. Il déclare qu'en sortant du lit, Murphy se colleta avec Price, mais qu'il les sépara. Il ordonna à Price de se retirer et releva Murphy ; c'est alors que Price tira par-dessus son épaule.

La déposition du sergent Frank Reed qui a été témoin de la scène et celle de l'ex-sergent Thomas Williams ne diffèrent pas des précédentes.—Reed, après avoir transporté Murphy à l'hôpital, fut au poste et il entendit Price ; ce dernier témoigna du regret de ce qui s'était passé.

Les dépositions du chef de la police et du watchman Joseph Ryan ont établi que Murphy leur avait dit lorsqu'il se sentait mourir ; qu'il avait envoyé de se servir d'une arme contre lui et avait recouvré Ryan dans la rue St Charles.

Antonio Franks a déclaré que l'accusé lui avait lancé des coquilles d'huîtres à la tête, le même soir, dans un salon.

L'officier L. N. Whitney et le caporal John Cottom ont été assermentés, pour prouver que Murphy s'était conduit, cette nuit là, d'une manière déréglée, et s'était échappé.

Thomas McLanathan a dit une drôle d'histoire de ce qu'il avait été dans l'allée de la maison de Bridget Molloy et de ce qu'il avait vu par la porte de derrière. Il a donné un témoignage tout à fait contraire à ceux des témoins de l'Etat et plus en faveur de Price. Il a été minutieusement examiné de nouveau par l'avocat général.

M. le maire Monroe, capt Jas Davis et J. E. McClure ont été assermentés pour prouver le bon caractère de Price. Les officiers Izard et Leroy ont dit qu'ils avaient entendu dire à Ellen Smith, un soir qu'elle était au théâtre, qu'elle voudrait voir Price pendu—elle était ivre ce soir-là. James Price, le père de l'accusé a produit en cour, un habit avec la manche déchirée comme étant celui de son fils et qu'il a, après l'affaire, au bureau de police. M. J. Farrell a reconnu avoir donné un paquet contenant un habit, mais il ne peut pas l'identifier.

L'avocat général a appelé le capitaine Frémaux, gardien de la prison de Paroisse, et le recorder Adams pour prouver que M. McLanathan avait été emprisonné récemment pour 30 jours, mais qu'il en était sorti avant le terme expiré. Samuel Wise est assermenté pour prouver que Franks n'avait pas été touché par Murphy mais qu'il avait été battu par le compagnon de Murphy, James Dunham.

Une suspension d'une heure et demie a été accordée pour dîner, et à cinq heures et demie l'argument a été ouvert. L'avocat-général a cherché à prouver que l'entrée des officiers dans la maison était illégale et que le témoignage d'Ellen Bridget, de la manière qu'il est soutenu par d'autres témoignages, devait être crédité ; que la provocation des paroles était la même des deux côtés et qu'il n'y avait pas eu de batterie au moment de la décharge, qu'au contraire le défunt était sous la charge d'un autre officier de police ; qu'il a été un assassinat pour un citoyen qu'il n'avait pas été blâmable de la part d'un conservateur de l'ordre.

L. Madison Day Esq. et le Col. Field représentaient la défense, et se basaient sur ce que la décharge avait pu être accidentelle, et que les officiers avaient le droit d'entrer dans la maison, et particulièrement Price qui était sous les ordres du lieutenant.

L'avocat-général a répondu qu'il voulait bien convenir que les officiers avaient le droit d'entrer dans la maison et même d'écarter le témoignage d'Ellen Bridget.

Le juge Hunt a chargé le jury avec sa manière lucide et bien connue, et ils se retirèrent à dix heures et demie P. M. Après une heure de délibération, le jury n'a pu rendre un verdict, et il a été renfermé pour la nuit.

Première Cour—Le juge a réduit, hier, à $3000 le cautionnement de Jackson G. Lawrence, accusé du meurtre de Ditry. Les deux principaux témoins sont hors de la ville—Washington Baldwin est de l'autre bord du lac et Bob Kennedy est au Texas.

M. Frantz Otto Schroder, professeur de langues modernes, a été nommé interprète de la Première Cour de District.

L'affaire de "l'Etat vs John Henry, accusé du meurtre de Jim Porter," a été renvoyée indéfiniment à cause de l'absence de témoins.

Départ de troupes pour le fort Jackson—Comme nous l'avons dit précédemment, la compagnie A du 1er régiment d'infanterie, capitaine C. M. Bradford, a quitté les casernes, à six heures pour aller au fort Jackson, relever nos soldats citoyens. Ils emportent avec eux une quantité de fusils et de munitions de guerre. Ils sont partis à bord du tow boat *Orpheline*.

Gardes urbaines—Les citoyens du Troisième District n'ont pas tardé à fournir des gardes urbaines Voici les compagnies formées jusqu'à ce moment.

Septième Ward—Capitaine, A. Larose; 1er lieutenant, J. V. Charry; 2e lieutenant, St-Jean Ducoing; 3e lieutenant, M. T. Simon; porte drapeau, Magloo A. Baker; sergent, Wm Crayon; 3e sergent, A. Roth, 4e sergent, V. Miller; 5e sergent, F. Guerrero; 1er caporal, C. Moutault; 2e caporal, John F. Villa; 3e caporal, John Dea, 4e Caporal, F. B. Hernandez; 5e caporal, Charles Garcia. Cette compagnie compte 125 hommes.

Huitième Ward—Capitaine P. L. Mailloux; 1er lieutenant, James Brooks; 2e lieutenant, E. Salvatory; Sergent, William Clark; 2e sergent, J. C. Rousseau, 3e sergent, William Boye; 4e sergent, Francis Ranger; 1er caporal, John Cain; 2e caporal, James Wilson; 3e caporal, J. F. Rousy; 4e caporal, A. Jacquet; trésorier, Francis Burge.

Neuvième Ward—Capitaine, J. T. Degruis; 1er lieutenant, Onésime Martin; 2e lieutenant, V. Gonzales, 1er sergent, E. James; 2e sergent, C. Henderson; 1er caporal, H. Kothman; 2e caporal, B. Gerdes; 3e caporal, A. Martin.

Floride.—On lit dans le *Pensacola Gazette* du 12 courant :

Le train de neuf heures, hier soir, a amené 264 hommes de Montgomery commandés par le colonel Lomax pour aider les troupes de la Floride à prendre les forts fédéraux. On attend ce soir un autre détachement.

Les troupes fédérales se sont concentrées au fort Pickens et ont abandonné les forts Barrancas et McRee. On a transporté au fort Pickens une grande quantité de provisions et de munitions et la place a été mise en état de défense. C'est une très forte position située à la pointe de l'île Rosa à l'est de l'ouverture de la rade et qui ne peut être approché par terre que d'un seul côté. La garnison ne se compose que de la compagnie G de l'artillerie, de 60 à 70 hommes. Avant de quitter le fort Barrancas les soldats ont encloué les canons et brisé les affûts. Tous les préparatifs sont faits pour défendre les forts Pickens et McRee jusqu'à la dernière extrémité. Le bateau transport *Supply* est à l'ancre entre les forts et le steamer des Etats-Unis *Wyandotte* chauffe constamment pour être prêt à tout événement. Au chantier tout est tranquille et le travail continue.

Appréciation de la crise américaine en France.—Le *Journal des Débats*, du 15 décembre, consacre un assez long article à l'examen de la crise politique qui agite l'Union. Bien qu'il déclare avoir confiance en la modération et en la sincérité de M. Lincoln, cependant il commence à s'apercevoir que le mouvement désunioniste est plus sérieux qu'il ne l'avait jugé tout d'abord, et dans la conclusion de son article que nous reproduisons, il reconnaît l'intérêt des puissances européennes à ce que la crise reçoive une solution pacifique. Voici son appréciation :

La séparation de la Caroline du Sud, qui probablement accompagneront au moins la Géorgie, l'Alabama et la Floride, serait un exemple qui menacerait d'être contagieux. Il se pourrait qu'il fut suivi bientôt par une autre partie de l'Union tout récemment peuplée, qui n'a pas d'esclaves, mais qui occupe une situation bien excentrique par rapport à la masse des anciens Etats. Nous voulons parler de la Californie et de l'Orégon, composant, avec quelques autres parties de territoire, le versant de la république américaine sur l'océan Pacifique. Il n'y a pas de bien bonnes raisons pour que cette région reste indéfiniment liée au reste de l'Union. Elle est séparée par une immense distance. Une fois qu'on a atteint la vallée du Missouri, il faut, pour s'y rendre, traverser des déserts frappés d'une incorrigible stérilité et des montagnes inaccessibles. Le meilleur chemin pour aller à San-Francisco, de New-York et de St-Louis, consiste à s'embarquer sur l'Atlantique, à venir, après un long voyage de mer, franchir l'Amérique centrale ou l'isthme de Panama, pour faire une autre traversée sur l'océan Pacifique. Si l'esprit de séparation pénétrait aux Etats-Unis, il est vraisemblable que les habitants de la Californie et de l'Orégon se laisseraient aller au courant, et formeraient une république indépendante dont l'avenir serait grand.

L'Europe a ses raisons pour ne pas voir d'un œil indifférent ce qui se passe maintenant aux Etats-Unis. Toutes les grandes nations, quoi qu'elles fassent, sont solidaires ; il n'est pas possible qu'un des membres de ce grand corps qui compose la civilisation chrétienne éprouve de vives souffrances sans que les autres ne s'en ressentent. Déjà la crise politique menace de déterminer dans l'Union américaine une de ces crises commerciales qui se répercutent toujours sur l'Europe. Beaucoup de Banques viennent de suspendre leurs paiements en espèces. Si la suspension gagnait les Banques de New York et de Boston, les relations de l'Europe avec le Nouveau-Monde deviendraient chanceuses ; le débouché du marché américain offert aux produits de nos manufactures et de notre sol s'y moindrirait naturellement, et le remboursement deviendrait incertain ; mais c'est surtout au point de vue de l'approvisionnement de sa grande industrie cotonnière que l'Europe a lieu de s'émouvoir.

Plusieurs millions d'ouvriers répandus en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, partout en Europe, vivent de la mise en œuvre de ce précieux textile. Ce serait un désastre européen s'il venait à manquer sur le marché. Nous ne voulons pas dire qu'il y ait à opter entre le maintien de l'esclavage aux Etats-Unis et la sécurité des approvisionnements en coton que réclament les manufactures européennes ; mais nous croyons être dans le vrai en disant que si l'esclavage ne disparaît de l'Union qu'au milieu des horreurs d'une guerre civile et d'une guerre servile, il s'ensuivrait un ébranlement formidable dans le sein de chacune des grandes puissances manufacturières. Toute l'Europe est donc intéressée, pour son propre repos et sa propre prospérité, à ce que la crise suscitée présentement en Amérique par la question de l'esclavage reçoive une solution pacifique.

Manifeste de l'ex-roi de Naples.—Voici la traduction d'un manifeste que François II a adressé au peuple des Deux-Siciles. Ce document est écrit de la main même du roi :

Gaëte, 8 décembre.

Peuples des Deux-Siciles !

De cette place où je défends plus que ma couronne, l'indépendance de la patrie commune, votre souverain élève la voix pour vous consoler dans vos misères et pour vous promettre des temps plus heureux. Trahis également, également dépouillés, nous nous relèverons ensemble de nos infortunes. L'œuvre de l'iniquité n'a jamais duré longtemps, et les usurpations ne sont pas éternelles.

J'ai laissé tomber dans le mépris les calomnies, j'ai regardé avec dédain les trahisons, tant que trahisons et calomnies, se sont attaquées seulement à ma personne. J'ai combattu, non pour moi, mais quand je vois mes sujets bien-aimés en proie à tous les maux de la domination étrangère, quand je les vois, peuples conquis, porter leur sang et leurs biens en d'autres pays, foulés aux pieds par un étranger, mon cœur napolitain bat d'indignation dans ma poitrine et je suis consolé seulement par la loyauté de ma brave armée, par le spectacle des nobles protestations, qui, de tous les points du royaume, s'élèvent contre le triomphe de la violence et de la fourberie.

Je suis Napolitain, né parmi vous, je n'ai pas respiré un autre air, je n'ai pas vu d'autre pays, je ne connais pas d'autre sol que le sol natal. Toutes mes affections sont dans le royaume, vos coutumes sont mes coutumes, votre langue est ma langue, vos ambitions sont mes ambitions. Héritier d'une antique dynastie, qui pendant de longues années régna sur ces belles contrées après en avoir reconstitué l'indépendance et l'autonomie, je ne viens pas, après avoir dépouillé les orphelins de leur patrimoine et l'Eglise de ses biens, m'emparer par la force étrangère de la plus délicieuse partie de l'Italie. Je suis un prince qui est votre, et qui a tout sacrifié à son désir de conserver parmi ses sujets la paix, la concorde et la prospérité.

Le monde entier l'a vu : pour ne point verser le sang, j'ai préféré risquer ma couronne. Les traîtres, payés par l'ennemi étranger, s'asseyaient dans mon conseil, à côté des fidèles serviteurs, dans la sincérité de mon cœur, je ne pouvais croire à la trahison. Il m'en coûtait trop de punir ; je souffrais d'ouvrir après tant de malheurs une ère de persécution, et ainsi la loyauté de quelques-uns et ma clémence ont facilité l'invasion, qui s'est opérée par le moyen des aventuriers, puis en paralysant la fidélité de mes peuples et la valeur de mes soldats.

En butte à de continuelles conspirations, je n'ai pas fait verser une goutte de sang, et l'on a accusé ma conduite de faiblesse. Si l'amour le plus tendre pour mes sujets, si la confiance naturelle de la jeunesse dans l'honnêteté d'autrui, si l'horreur instinctive du sang, méritent ce nom, oui, certes, j'ai été faible. Au moment où la ruine de mes ennemis était sûre, j'ai arrêté le bras de mes généraux pour ne pas consommer la destruction de Palerme. J'ai préféré abandonner Naples, ma maison, ma capitale chérie, sans être chassé par vous, pour ne pas l'exposer aux horreurs d'un bombardement comme ceux qui ont eu lieu plus tard à Capoue et à Ancône.

J'ai cru de bonne foi que le roi de Piémont, qui se disait mon frère et mon ami, qui me protestait qu'il désapprouvait l'invasion de Garibaldi, qui négociait avec mon gouvernement une alliance intime pour les vrais intérêts de l'Italie, n'aurait pas rompu tous les traités et violé toutes les lois pour envahir mes Etats en pleine paix, sans motifs ni déclaration de guerre. Ce sont là mes torts, je préfère mes infortunes aux triomphes de mes adversaires.

J'avais donné une amnistie, j'avais ouvert les portes à tous les exilés ; j'avais accordé à mes peuples une constitution. Je n'ai certes point manqué à mes promesses. Je me préparais à garantir à la Sicile des institutions libres, qui auraient consacré, avec un Parlement séparé, son indépendance administrative et économique et écarté d'un seul coup tous les motifs de défiance et de mécontentement. J'avais appelé dans mes conseils les hommes qui me semblaient les plus acceptables par l'opinion publique en ces circonstances et autant que me l'a permis l'incessante agression dont je suis devenu la victime, j'ai travaillé avec ardeur aux réformes, aux progrès, à la prospérité de notre commun pays.

Ce ne sont pas les discordes intestines qui m'arrachent mon royaume, mais je suis vaincu par l'injustifiable invasion d'un ennemi étranger. Les Deux-Siciles, à l'exception de Gaëte et de Messine, ces derniers asiles de leur indépendance, se trouvent aux mains du Piémont. Qu'est-ce que cette révolution a procuré aux peuples de Naples et de Sicile ? Voyez la situation que présente le pays. Les finances, naguère si florissantes, sont complètement ruinées, l'administration est un chaos, la sécurité individuelle n'existe pas.

Les prisons sont pleines de suspects. Au lieu de la liberté, l'état de siége règne dans les provinces, et un général étranger publie la loi martiale, décrète que seront fusillés immédiatement tous ceux de mes sujets qui ne s'inclineront pas devant le drapeau de la Sardaigne. L'assassinat est récompensé, le régicide obtient une apothéose ; le respect au culte saint de nos pères est appelé fanatisme ; les promoteurs de la guerre civile, les traîtres à leur pays reçoivent des pensions que paie le pacifique contribuable. L'anarchie est partout.

Des aventuriers étrangers ont mis la main sur tout, pour satisfaire l'avidité ou les passions de leurs compagnons.

Des hommes qui n'ont jamais vu cette partie de l'Italie, ou qui, dans une longue absence, en ont oublié les besoins, constituent notre gouvernement. Au lieu des libres institutions que je vous avais données et que je désirais développer, vous avez eu la dictature la plus effrénée, et la loi martiale remplace maintenant la Constitution. Sous les coups de vos dominateurs disparaît l'antique monarchie de Roger et de Charles III, et les Deux Siciles ont été déclarées provinces d'un royaume lointain. Naples et Palerme seront gouvernées par des préfets venus de Turin.

Il y a un remède à ces maux et aux calamités plus grandes encore que je prévois, la concorde, la révolution, la foi dans l'avenir. Unissez-vous autour du trône de vos pères. Que l'oubli couvre pour toujours les erreurs de tous ; que le passé ne soit jamais un prétexte de vengeance, mais une leçon salutaire pour l'avenir J'ai confiance dans la justice de la Providence, et quel que soit mon sort, je resterai fidèle à mes peuples comme aux institutions que je leur ai accordées. Indépendance administrative et économique entre les Deux Siciles avec des Parlements séparés ; amnistie complète pour tous les faits politiques ; tel est mon programme Hors de ces bases, il ne restera pour le pays que despotisme et anarchie.

Défenseur de l'indépendance de la patrie, je demeure et combats ici pour ne point abandonner un dépôt si saint et si cher. Si l'autorité retourne dans mes mains, ce sera pour protéger tous les droits, respecter toutes les propriétés, garantir les personnes et les biens de mes sujets contre toute sorte d'oppression et de pillage. Si la Providence, dans ses profonds desseins, permet que le dernier boulevard de la monarchie tombe sous les coups d'un ennemi étranger, je me retirerai avec la conscience sans reproche, avec une foi indébranlable, avec une résolution immuable, et en attendant l'heure véritable de la justice, je ferai les vœux les plus fervents pour la prospérité de ma patrie, pour la félicité de ces peuples qui forment la plus grande et la plus chère portion de ma famille.

Le Dieu tout puissant, la Vierge immaculée et invincible protectrice de notre pays, soutiendra notre cause commune.

Signé, François.

L'Empereur et la démocratie moderne.—Une correspondance parisienne donne l'analyse suivante de la brochure portant ce titre :

Demain paraîtra chez l'éditeur Dentu une nouvelle brochure due à la plume de M. Granier de Cassagnac. Elle aura pour titre : *l'Empereur et la démocratie moderne*. J'extrais de cet opuscule l'exorde et la péroraison, qui donneront à vos lecteurs un aperçu exact de ses tendances et de son but. Le reste de la brochure n'est que le développement et la discussion des idées exposées dans ces deux passages.

M. Granier de Cassagnac aborde son sujet en ces termes :

" Les institutions impériales fonctionnent, depuis huit ans, avec des résultats incontestables et incontestés de sécurité et de prospérité au dedans, de prépondérance et de gloire au dehors Si l'on excepte les partis et les ambitions, tous jours mécontents de ce qui les détrône ou les désarme, il n'existait, dans l'opinion générale du pays, aucun courant qui poussât aux changements et aux réformes, lorsque, au milieu de cette confiance du plus grand nombre et du silence de tous, le décret du 24 novembre 1860 est venu inaugurer, spontanément et inopinément, des mesures qui, sans altérer, il est vrai, la Constitution, modifient néanmoins, d'une manière notable, les conditions politiques dans lesquelles la France vivait et dont elle se trouvait satisfaite.

" Comme il est d'usage ancien et général de n'apporter des changements aux lois qui régissent les Etats qu'après qu'ils ont été sollicités, l'initiative prise par le décret du 24 novembre, par cela même, vivement frappé, et, tout d'abord, déroute les esprits, quelque familiers qu'ils dussent être avec la soudaineté que l'empereur met d'ordinaire dans l'exécution de ses grandes mesures.

" Tous, amis et ennemis, se sont demandé quelle raison avait pu porter un homme d'Etat aussi réfléchi, aussi consommé, aussi patient, à devancer l'opinion publique, et à donner à la constitution un développement, à la vie politique une incitation qu'assurément cette opinion publique ne sollicitait pas.

" Le député au corps législatif qui rédige en chef le *Pays, Journal de l'Empire*, conclut de la manière suivante :

" C'est précisément au moment où l'empereur doit à deux grandes guerres, heureusement terminées, à des réformes économiques opérées avec l'applaudissement général, une situation particulièrement prépondérante et glorieuse ; c'est au moment où il est dans la maturité de son intelligence, dans l'épanouissement de sa force et de sa popularité, qu'il entreprend et qu'il dirige un développement de la liberté pratique et loyale qui, un jour, par la nature même des choses, serait venue s'imposer à un jeune souverain ou peut-être à une régence.

L'influence morale de l'Empereur, l'autorité de son nom, l'affection que lui porte la France, planeront sur ce fonctionnement nouveau des grands pouvoirs, en seconderont et en assureront le succès ; et l'empereur est assez jeune, non-seulement pour mener à bien cette délicate et nécessaire entreprise, mais pour de voir aux leçons de l'expérience la révélation de ce qui, dans l'avenir, répondrait mieux encore aux vœux de la France.

" C'est avec cet esprit qu'il nous paraît nécessaire d'envisager les mesures nouvelles ; *et nous sommes persuadés que les grands corps de l'Etat, comme tous les bons citoyens, au lieu d'y chercher des occasions de luttes bruyantes, ou d'avantages personnelles, s'y associeront avec toute la loyauté de leur âme comme à une épreuve de laquelle dépendent le repos, la prospérité et la gloire du pays.*

Par ces derniers mots M. Granier de Cassagnac trahit ouvertement les vives appréhensions que lui causent les réformes accordées récemment par le chef de l'Etat, et son antipathie pour tout ce qui ressemble même de fort loin à la liberté. Il adjure en quelque sorte le pays de considérer les modifications introduites dans nos institutions comme une lettre morte et un de ces bienfaits dangereux dont on ne saurait trop se défier.

Les vieux et rares amis de la liberté, qui conservent encore en France le souvenir de ces grandes et fécondes luttes parlementaires dans lesquelles la tribune était entendue sa voix par l'intermédiaire de ses représentants, ne partageront pas les inquiétudes puériles de M. Granier de Cassagnac, et ils se préparent sans doute déjà à user, au contraire, avec confiance des moyens d'action que vient de leur rendre le pouvoir.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

" Des lettres de Vienne portent que le sentiment d'une complète désorganisation administrative se propage dans toutes les classes de la société. L'esprit d'anarchie se manifeste et se montre d'autant plus menaçant que la compression a été plus forte. On nous signale, notamment, qu'en Gallicie les hommes les plus avancés font des tentatives pour passer de l'opposition légale à la révolte ouverte. Ce serait un grand malheur pour ces populations et pour le monde, que le gouvernement autrichien un prétexte de recourir aux extrêmes rigueurs."

—Nous avons aujourd'hui le recensement officiel des élections de Nice. Il résulte de ce document que, pour les deux cantons de la ville, les abstentions ont été extrêmement considérables. Sur 11,036 électeurs inscrits, 2,502 seulement ont pris part au vote. 1,282 ont donné leurs voix à M. Lubonis et 1,186 à M. Avigdor.

Les 82 communes de la montagne donne un chiffre de 21,336 électeurs inscrits, sur lesquels il y a eu 13,666 votants et 7,670 abstentions. Elles ont donné à M. Lubonis 10,162 voix et à M. Avigdor 3,469. (*Opinion nationale.*)

L'excès de zèle va souvent contre son but. Dans le département de l'Aude, les efforts maladroits du préfet ont mécontenté la partie intelligente de la population. A Narbonne, sur 3,485 électeurs inscrits, 1,530 seulement ont pris part au vote. M. Villier, candidat démocratique, a obtenu 718 voix ; M. Dabeaux, candidat du gouvernement, 636 ; M. de Gurand, 135 ; M. Callot, 9. Il y a eu 12 voix perdues. (*Siècle.*)

—La Société d'Emulation de Montbéliard propose un prix de 100 fr. à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera présenté sur le sujet suivant : "Avantages qu'il y aurait à rendre l'instruction primaire obligatoire en France, et recherche des meilleurs moyens à employer pour atteindre à ce but."

Londres, 14 décembre.

Le *Times* annonce dans les termes suivants la mort du comte Aberdeen :

" Nous avons la profonde douleur d'annoncer la mort du comte Aberdeen, qui est décédé ce matin à une heure et demie. Il y avait longtemps qu'il était très malade et ses forces avaient rapidement décru pendant ces derniers jours. Ses fils, le colonel Alexandre et M. Arthur Gordon, étaient présents à sa mort, à Argyll-House. Son fils aîné et l'héritier de son titre et de ses domaines se trouve, pense-t-on, en Egypte. Lord Aberdeen était dans sa 77e année, étant né à Edimbourg en 1784."

Peu d'hommes ont eu une carrière politique plus remplie que lord Aberdeen. A l'âge de 29 ans, en 1813, il occupait déjà le poste important d'ambassadeur à Vienne et c'est pendant le mois de novembre de la même année qu'il dirigea, en cette qualité, à Teplitz, les négociations qui comprirent le beau père de Napoléon 1er dans une coalition générale contre la France impériale, et qui eurent pour conséquence de précipiter la catastrophe dont la première scène s'accomplit à Fontainebleau.

Lord Aberdeen a déployé une grande activité dans un très grand nombre d'occasions. Jamais son intégrité n'a été contestée. Les appréciations sont seulement divisées sur la sagacité et l'habileté politiques qu'il apportait dans les affaires.

Le noble défunt a été secrétaire du Foreign-Office en 1828, dans l'administration du duc de Wellington, secrétaire pour les colonies, en 1834-35, puis de nouveau secrétaire du Foreign-Office en 1841, dans le ministère de sir Robert Peel, et enfin chef de cabinet de 1852 à 1855. Depuis cette dernière année il n'a plus pris qu'une part secondaire aux affaires, et seulement comme membre de la Chambre des Lords, où sa parole fut toujours écoutée avec respect.

Lord Aberdeen faisait partie de la noblesse écossaise créée en 1682 ; en 1814 il devint comte du Royaume-Uni.

A sa sortie du ministère, en 1865, la Reine, qui le tenait en haute estime, lui conféra l'Ordre de la Jarretière. Il était en outre chevalier de l'Ordre écossais du Chardon et chancelier de l'université d'Aberdeen.

On lit dans les *Nationalités* :

" Les officiers, sous officiers et soldats de la division Bixio, avant de se séparer de leurs valeureux capitaine, ont voulu lui offrir un sabre d'honneur en témoignage d'affection et de reconnaissance, témoignage qu'ils ont accompagné des chaleureuses paroles que nous reproduisons :

" Général,

" Nous tous, officiers, sous-officiers et soldats de la 18e division de votre commandement, nous vous offrons un sabre d'honneur en témoignage de reconnaissance et d'affection. Nous espérons que vous voudrez bien l'accepter. Vous avez, général, par votre ardeur et votre intrépidité, couvert de gloire le drapeau de notre division. A nous, jeunes volontaires, vous avez montré le chemin de la victoire, en vous précipitant le premier, avec un courage sans égal, au milieu des rangs ennemis.

" Nous pouvons aujourd'hui franchement vous dire que pour vous la 18e division aura une page honorable dans les fastes de la gloire militaire de l'Italie.

" La compagnie que vous commandiez à Marsala, à Calatafimi et à Palerme, faisait partie de notre division. A Palerme, frappé en pleine poitrine, vous ouvrîtes votre blessure pour en extraire le projectile, et, tout couvert de sang, vous chargeâtes l'ennemi pour nous montrer que le soldat qui combat pour la liberté meurt, mais ne recule pas. A Palerme, blessé au bras, vous continuâtes à combattre, à nous animer au combat, et la victoire couronna nos efforts. A Maddaloni, le 1er octobre, au moment où nous regardions la journée comme perdue pour nous, vous, prompt comme l'éclair, vous vous lançâtes au plus fort de la mêlée à la tête de quelques-uns d'entre nous, et la bataille, dont les chances nous étaient contraires, devint pour nous une victoire éclatante.

" Avant de rentrer dans nos foyers, nous aurions bien voulu vous faire agréer nos salutations, mais l'état de votre santé ne nous a pas permis ce bonheur.

" Lorsque nous livrerons les dernières batailles pour la liberté et l'indépendance, vous voudrez, nous l'espérons, de ce sabre que nous vous offrons ; il vous rappellera notre amour pour vous et jettera l'épouvante parmi les ennemis de l'Italie.

" Adieu, général, nous espérons vous revoir dans peu sur de nouveaux champs de bataille.

" Caserte, 4 décembre 1860."

(*Suivent les Signatures*).

Syrie.—On lit dans la *Patrie* :

Les dernières nouvelles de Syrie nous ont appris que l'autorité turque avait ordonné le désarmement de tous les musulmans de Damas, et qu'elle avait eu la pensée d'étendre cette mesure aux cinq cents Arabes qui, depuis longtemps sont venus se grouper autour d'Abd-el-Kader. L'ancien émir a réclamé contre cette prétention, ces Arabes n'ayant jamais fait servir leurs armes que pour la défense des chrétiens, qu'ils ont secourus et protégés contre les sauvages attaques des Druses. Nous croyons savoir que la Commission européenne, qui a quitté Beyrouth pour se rendre à Damas, s'est prononcée dans le sens des réclamations d'Abd-el-Kader, dont les compagnons resteront armés encore à l'avenir, et qui leur a valu, de nouvelles preuves de leur dévouement aux populations chrétiennes du Liban.

Mœurs chinoises.—Un journal russe, l'*Abeille du Nord*, donne, dans un article intitulé *Quelques jours en Chine*, des détails pleins d'intérêt sur les mœurs et les usages de ce pays, qui sont réellement un pays avec nous.

Auprès de chaque église, se trouve un pavillon dans lequel on donne des représentations théâtrales. Les Chinois sont très grands amateurs de théâtre, et voilà pourquoi dans chaque ville se trouve constamment quelque troupe d'acteurs engagés par les temples d'idoles (kou mania) pour donner sans cesse, du matin au soir et tous les jours, des représentations théâtrales à la foule qui vient visiter ces temples publiques, et un bon nombre de spectateurs y passent des journées entières, car on n'a rien à payer, et l'on peut prendre ses repas et boire du thé au théâtre tout aussi bon marché qu'au restaurant. Les marchands de viande, de thé bouillant, de fruits et de pain circulent constamment dans les rangs du public, et ne paraissent prendre aucun souci de ce qu'ils troublent la tranquillité des spectateurs.

Le sujet de pièces est religieux ou historique, les acteurs sont toujours des hommes ou des garçons qui se déguisent en femmes au besoin, l'orchestre est sur la scène, derrière les acteurs. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus discordant que la musique chinoise, il semble que tout son effet consiste à produire le plus de tapage possible, sans s'inquiéter de l'harmonie et de la mélodie. Le tam tam, le triangle, les cymbales, le son étourdissant d'une espèce de trompette, des cris stridents et plaintifs de cordes, produisent un ensemble d'une affreuse dissonance. Les Chinois ne connaissent pas les décors ; en revanche, au commencement du spectacle, le personnel de l'orchestre en scène fait savoir en quel lieu va se passer l'action, en donne tous les détails qui ne sont pas dans la pièce. Des bambins déguenillés se disputent sentiment l'intérêt de la pièce par des facéties ; parfois même, ils absorbent toute l'attention du public. Il arrive souvent que les spectateurs s'égayent à un tel point que les acteurs ne peuvent plus s'entendre ; alors, pour rétablir la tranquillité ils sont obligés de jeter dans la salle des pétards, qui font plus de bruit que le public et l'obligent à se taire.

Les Chinois ne possèdent pas de monnaie d'argent. Ils trafiquent de ce métal comme d'une marchandise quelconque, et on ne peut le trouver que chez les négociants en gros. Le change ordinaire se fait à l'aide de pièces de cuivre de forme circulaire, percées au milieu pour pouvoir être enfilées au besoin. Le droit de frapper la monnaie appartient au gouvernement : cependant les faux monnayeurs sont très nombreux, et ils ne sont poursuivis que lorsqu'ils mettent en circulation des pièces (*ermak*) par trop petites et faites d'un métal tout à fait mauvais et sans prix. Sauf ce cas, la contravention n'est pas punie, tandis que la tromperie sur la vente de l'argent est punie de la peine de mort. La factorerie russe est construite sur la place des supplices, et les cosaques allant au marché le matin voient souvent toute une rangée de pendus, dont les corps restent flottants quand la famille du criminelle ne réclame point la dépouille mortelle pour lui donner la sépulture.

Les peines à infliger pour les crimes sont prononcées par les autorités locales ; il n'y a que les condamnations à des peines capitales qui soient soumises à la sanction de l'empereur. La situation du coupable condamné à mort (indépendamment du soin qui lui est réservé) est réellement touché de toute compassion. Le malheureux est jeté dans un cachot humide, sans nourriture ; il souffre les plus pénibles privations et est constamment roué de coups sans pitié. La plupart de ces infortunés, très souvent innocents, ne peuvent pas supporter ce traitement barbare et meurent de faim et d'épuisement ; les autres attendent la mort comme la fin de leur torture.

Décédé hier, à midi, CANDIDE (Avinenc) né au Puy en Velay, département de Haute Loire, France. Son corps est exposé encoignure Chartres et Conti. L'enterrement aura lieu cette après-midi à 3 1|2 heures précises.

Ses amis et connaissances et ceux des familles Candidé et J. Boulenger sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédé, hier, à 4 heures et demie de l'après-midi, Joseph Adolphe Meilleur, âgé de trois mois. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le convoi partira de la demeure de sa famille, rue Claiborne, No 170, entre Ste Anne et Dumaine. Les amis et connaissances de la famille Meilleur sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa famille.

Décédé, hier à 2 heures et demie P. M., à l'âge de 4 ans. Ernest Onesiphore, fils de dame Marie-Antoinette Dubuisson, et de Michel Garcia.

Les amis et connaissances des deux familles sont invités à assister au convoi et enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures précises P. M.

Son corps est exposé rue St-Philippe, entre Claiborne et Robertson.

De la part des deux familles.

Décédé, mardi, 15 janvier 1861, à l'âge de 48 ans, Abel Lefrançois, né à Québec, Canada.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire cette annonce.

Falleció Cecilia Mayans, hija de Gorgio Mayans, edad 5 años ; su entierro tendrá lugar a las 4 de la tarde 17 de Enero, en la casa de su padre No 97 calle de l'Union, entre Morales y Bons Enfants.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.

Avis d'enterrement

☞ Les membres de cette Société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands Hommes, aujourd'hui, jeudi, à 2 heures de relevée précises de l'après midi, pour assister aux funérailles de leur frère Joze Ribeiro, natif du Portugal, âgé de 48 ans.

Par ordre du président,
ANTHONY SAMBOLA, secrétaire

Le corps est exposé dans la salle de la Société. 17jv

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.

Fallecimento.

Os membros que compoem esta Sociedade, se reuniráo em sua sala esquina das ruas Elysian Fields, et Greatmen, esta tarde (quinta feira) as 2 1|2 horas em ponto, para assistirem ao enterro de nosso fallecido Irmao, JOZE RIBEIRO de idade 48 annos, e natural de Portugal.

Por ordem do Sr Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

Nova Orleans, 17 de janeiro 1861.

P. S. O falecido, se encontra, depositado na sala da Sociedade.

Vins. Bouchons.

Attendu par le navire Resolute, de Bordeaux—300 caisses vin rouge, de J. Decoutang & Co ; 50 do vieux Sauternes ; 60 do barriques vin rouge pour familles ; 50 balles bouchons pointus longs, de 10,000 ; 4 do [illegible] ; 4 do de 30 do [illegible] ; 4 do de 30 do [illegible] ; 6 do de 30 do [illegible]. A vendre par CHAUDET & NEE, rue Royale, 16 jyv 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre.

Confitures des Shakers—... caisses à vendre par BERNARD TURPIN, 16jav 93, ancien 55, rue Vieille Levée.

Reunidos en la calle de Tolosa No 15, muchos de los Cubanos recidentes en la ciudad de Nueva Orleans, con el objeto de consultarse reciprocamente á cerca del modo de manifestar su fraternidad á los Americanos del Sud en las criticas circunstancias en que nos hallamos ; se acordó unanimemente constituir la mesa y que su presidente se encargará de espresar á la junta los sentimientos uniformes de los que la constituyen. Procediose á la eleccion y fueron electos para presidente el Dr Vicente A. de Castro y para secretario José Ma. Hernandez. Aquel pintó la situacion con colores vivos y se acordó hacer la siguiente esposicion en Ynglés, Frances y Castellano.

Nueva Orleans, 13 de Enero de 1861.

JOSE Ma. HERNANDEZ,
Secretario.

A los Cubanos residentes en Nueva Orleans.

Cuando una cuestion social agita á cualquier pais, todos los que le habiten y directa ó indirectamente gocen del beneficio de su leyes protectoras, están obligados á tomar parte en ella en los límites que señala el derecho de gentes, ó á prepararse á sufrir el peso de la execracion universal que los condena como á egoistas indignos de las garantias que el primero les otorga. Deben armarse, disciplinarse y ofrecerle sus servicios para la conservacion de la tranquilidad pública, la represion de levantamientos criminales y la defensa de la propiedad tan amenazada en tiempos revolucionarios. Deben en fin, estar prontos á ayudar al gobierno que los patrocina, el dia que justamente reclame su auxilio. No se trata hoy de una cuestion política ó religiosa en la que cada individuo es dueño de pensar con su cabeza y de proceder á su antojo. Se trata de la vida ó de la muerte de los Estados del Sud de la Gran Confederacion Americana, de ser ó no ser. Desde las riberas del San Lorenzo á las márgenes del Delaware, retumban las fatídicas palabras "Sálvense los Principios y perezcan las Colonias," que sumergieron á la Francia en una lucha fratricida y la convirtieron en un mar de sangre en que se ahogeron Colonias y Principios. Porqué su tiempo tiene aun que es eterna la verdad, y él que no quiere aguardar razon, devora el fruto acerbo que destruye la existencia. En su delirio filosófico, nuestros hermanos del norte han elegido gobernantes que amenazan acabar con la propiedad, la vida y esperanzas de estos Estados. Gobernantes que lanza la fuerza irresistible de una idea tanto mas tiránica y despiadada cuanto se juzga ley moral, y los precipita en la pendiente incontrastable de su fanatismo ciego, arrollando todos los derechos, pulverizando la constitucion y arrancando de base la piedra angular que sostiene el edificio de toda asociacion, el "Respeto á la Propiedad !" Y como tarde que temprano hallaran auxiliares entre nosotros mismo, porqué el error es de suyo contagioso, y no hay mas influyente bandera que la que ampara con la égida humanitaria las utopias desorganizadoras de los ideólogos ; creeu los Estados del Sud que esperará que se consoliden en el poder, es condenarse á una destruccion inevitable. No han tenido que ponderar en la balanza de la inteligencia que el sofisma tan á menudo perturba, el pro y el contra de su resistencia armada : les ha bastado el instinto, esa conciencia que nos dió el Hacedor para guiarnos en lo desconocido y cuyos fallos son infalibles en su espontánea generalizacion : *Vox populi vox Dei.* Sus masas unisonas se han levantado como un solo hombre para defender lo que adquirieron en conformidad á las leyes y lo que constituye su riqueza y el patrimonio de sus hijos.

En tan críticas circunstancias, nosotros los Cubanos que residimos en Nueva Orleans, hermanos naturales del Gran Pueblo Americano, con los mismos intereses en nuestra Antilla que los propietarios del Sud de esta República, debemos correr presurosos á ofrecer nuestros brazos y toda nuestra sangre por el bien y la dicha del pais que habitamos.

¡ Que desde el primero hasta el último acuda á nuestro llamamiento ! Llegó el dia de pagar nuestra deuda ! Y ninguno creemos faltara el sábado próximo á las siete de la noche, calle de Toloza No 15, sea cual fuere su opinion política, porque el Pueblo que le ampara está en peligro !

Les Cubains résidant à la Nouvelle-Orléans se sont réunis ces jours derniers au No 15, rue Toulouse, et ont adopté le manifeste suivant qu'ils nous prient de publier. Nous nous empressons de nous rendre à leur désir.

Aux Cubains demeurant à la Nlle-Orléans.

Toutes les fois qu'une question sociale agite un peuple, il est du devoir de tous ceux qui y résident et qui retirent un avantage direct ou indirect de ses lois protectrices, d'y prendre la part qui leur est assignée par les lois des gens, ou bien de s'exposer à subir le poids de l'exécration universelle qui les condamnerait comme égoïstes indignes de la protection qui leur a été accordée. Ils doivent donc prendre les armes, s'exercer, et offrir leurs services pour la conservation de la tranquillité publique, la répression des crimes et la protection de la propriété si menacée dans les temps de révolution. Ils doivent enfin se tenir prêts à aider le gouvernement qui les protège le jour où il demandera leur concours. Il ne s'agit pas d'une question politique ou religieuse dans laquelle chacun peut penser et agir à sa guise. La question qui s'agite, maintenant, c'est pour les Etats du Sud une question de vie ou de mort, il s'agit de l'existence ou de l'annihilation des Etats du Sud de cette confédération. "Vivre ou mourir," telle est la question. Depuis les bords du Saint-Laurent jusqu'aux rives de la Delaware, retentissent ces paroles fatidiques : "Périssent les colonies plutôt qu'un principe," et ces mots ont plongé la France dans une guerre fratricide, qui l'ont changée en une mer de sang, où ont péri principes et colonies. Mais la vérité est éternelle et celui qui ne veut pas attendre la raison dévore le fruit amer qui détruit la vie. Dans leur délire philosophique, nos frères du Nord ont élu des gouvernants qui menacent d'anéantir la propriété, la vie et les espérances de ces Etats, gouvernants qui sont entraînés par une idée d'autant plus tyrannique et cruelle qu'ils la considèrent comme une loi morale, et qui les précipite dans l'abîme irrésistible de leur aveugle fanatisme, foulant aux pieds tous les droits, violant la constitution et arrachant de sa base la pierre angulaire qui soutient l'édifice de toute société—*le respect de la propriété* ; et, comme, tôt ou tard, ils trouveront des auxiliaires parmi nous, car l'erreur est contagieuse et qu'il n'y a pas de parti plus puissant que celui qui couvre sous l'égide d'une idée humanitaire les utopies désorganisatrices des idéologues ; croire que les Etats du Sud devraient attendre passivement l'organisation de leurs adversaires, c'est se condamner à une destruction inévitable.

Il n'a pas été nécessaire aux Etats du Sud de peser les motifs qui pourraient les pousser dans une détermination qu'y opposer une résistance armée ; il leur a suffi de suivre leur instinct, d'obéir à l'impulsion de la conscience, que Dieu a placée en nous pour nous guider dans les incertitudes de l'inconnu et dont les oracles sont infaillibles dans leurs expressions générales : *Vox populi vox Dei.* Les masses se sont levées comme un seul homme pour défendre ce qu'elles ont acquis en conformité des lois, ce qui constitue leurs richesses et le patrimoine de leurs enfants.

Eu des circonstances aussi critiques, nous, Cubains, qui résidons à la Nouvelle-Orléans, qui sommes frères naturels du grand peuple Américain, qui avons dans notre Antille les mêmes intérêts que les propriétaires du Sud de cette République, nous devons nous empresser d'offrir notre concours et notre sang même, pour le bien et le bonheur du pays que nous habitons.

Que le premier jusqu'au dernier ne tarde pas à se rendre à notre appel. Le jour est arrivé où il faut nous acquitter d'une dette de reconnaissance ; que le temps n'a pas effacé de notre mémoire ; nous n'oublions pas que ceux qui se sont, dans toute leur existence, [illegible] d'opinions. Quelque soient les opinions politiques de chacun, nous espérons qu'aucun ne manquera de se rendre SAMEDI PROCHAIN, au No 15, rue Toulouse, à 7 heures du soir, et de prouver sa reconnaissance au peuple qui l'a cordialement reçu, à l'heure du danger.

Réponse à l'avis des consuls français et espagnol, par un naturalisé.

TOUT individu de quelque pays que ce soit, capable de s'apprêter à la prise d'armes qui veille de ses droits de citoyen américain et en vient de recevoir la protection, aura fourni des armes pour s'en servir ou aura la défense de nos Etats du Sud en cas de nécessité, aussi toutes ces précautions ne sont qu'une feinte de sujet. 17janv—1 LUIS DE ZAYAS.

Aux Expéditeurs de Frêt pour le Chemin de Fer Mississipi Central.

Il ne sera plus reçu de frêt pour le chemin de fer, jusqu'à nouvel ordre. 17jan—1f T. S. WILLIAMS.

AVIS.

Le Docteur A. GROSS, de retour de Paris, annonce à ses amis et au public qu'il a établi son domicile rue des Remparts No 222, entre Dumaine et St-Philippe. Ses heures de consultations sont de 10 à 11 heures A. M., et de 2 à 3 heures P. M. 17janv—12

PROFESSEUR D'ANGLAIS.

On demande un professeur d'anglais, d'un âge mûr, qui sache parler français. S'adresser à l'institution de madame Lefoullon, rue St-Claude, No 290. 17janv—1

A LOUER

Au premier, rue Royale, 82, DEUX CHAMBRES garnies, parfaitement meublées. 17 janv

Cheval perdu.

PERDU ou volé, dimanche dernier, 13 du courant, un cheval Mexicain, noir, buvant dans son blanc, une étampe mexicaine à la cuisse gauche. La personne qui le ramènera chez le soussigné, recevra une récompense de cinq piastres. CANTEROU, 17 janv—4f Rue St-Louis, encoignure Miro.

CIGARES DE LA HAVANE—500,000 cigares de la Havane de toutes les grosseurs, telles que Imperiales, Regalia, Britanica, Regalia, Demi Regalia, Londres, Conchas, Especiales, Bravas, Prensados, Millar, des marques El Globo, La Ritica, la Meridiana, La Intimidad, La Nicotiada, Black Warrior, La Ingenuidad, Gutierrez, Cervantes, La Escocesa, Emperatriz, Eugenia, Espana en el Rif, State Rights et plusieurs autres marques, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 17jv No 46, entre Douane et Bienville

JALAP—1 balle jalap du Mexique, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 17jv Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville

B. PRADEL, aîné,

44, rue St-Charles, en face de l'Hotel St-Charles.

Etrennes pour le jour de l'an.

Alfénide ! Alfénide !!

300 DOUZAINES couverts alfénide, garantie métal blanc, seront vendus à 16 piastres les douze couverts, et toutes les pièces qui composent le service de table seront vendues dans la même proportion, au prix coûtant, pour clore une consignation.

Reçu un grand assortiment de coutellerie Rodgers, telle que COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA-FINS GARANTIS, et un grand assortiment de ciseaux fins.

Seul dépôt : 44, rue St-Charles.

17déc—1m.1rep.

Institution Catholique pour l'instruction des Orphelins Indigens, 3me District.

LES parens des élèves, les anciens Directeurs, les membres des différentes sociétés de Bienfaisance et le public en général sont respectueusement invités à assister à une messe solennelle qui sera célébrée à l'église St-Augustin, le lundi, 21 de janvier 1861, à 8 heures et demie précises du matin, à la mémoire de feue veuve BERNARD COUVENT, bienfaitrice de la dite institution.

De la part de la Direction.
MANUEL CAMPS, secrétaire.

N. B.—*Une quête y sera faite en faveur de la dite Institution.* 14jv—14,17,19,21

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1861.

LES actionnaires de cette Banque sont prévenus que l'élection des directeurs aura lieu, au local de la banque, LUNDI, vingt huit du courant.
AUG. MONTREUIL, Caissier. 14jan—12f

Avis aux contribuables.

AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1861, dans et pour le Troisième District de la Nlle Orléans, que le soussigné est maintenant prêt à les recevoir, à son bureau rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Français.
VAL. ST-CERAN, Percepteur.
Nlle Orléans, 15 janvier 1861. 16janv—30t

QUARTIER GENERAL,
Première Division de Milice de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1861.

ORDRES GENERAUX No 4.

1—Conformément aux ordres No 19 reçus du Quartier Général de Son Excellence, le commandant en chef, portant la date du 14 courant, les Brigadiers Généraux de cette Division feront organiser leurs Brigades, sans délai, d'après l'"Acte de la Législature du 30 août 1853 relativement à l'organisation de la milice. Lorsque ces Brigades seront organisées, les Brigadiers les tiendront sujettes aux ordres du Quartier Général de Division.

II—Les Brigadiers Généraux de Division devront se présenter au Quartier Général de Division et recevoir des ordres.

Par ordre de
JOHN L. LEWIS,
Major Général commandant.
L. E. FORSTALL,
Inspecteur de la 1re Division.
16 janv

SAUCISSONS—4 caisses Saucissons de Lyon et 2 de Bologne.

CONSERVES—2000 demi boites Petits Pois; 2000 do de Champignons; 500 do Truffes; 2000 do de Thon à l'huile; 2000 quarts de Sardines à l'huile.

FROMAGES—60 meules Fromage de Gruyère Suisse; 60 caisses de 12 Fromages Têtes de Maures.

VINS—300 barriques Vin de Bordeaux, divers crûs; 50 do Vin de Cette, très coré ; 200 do Vin blanc, divers crûs; 3000 caisses Vin rouge, divers crûs; 500 do Vermouth ; 200 do Absinthe de Pernod & Lecoultre ; 100 do Fruits à l'Eau-de-Vie et au Jus, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 16jan 62 et 64, rue Vieille Levée.

ATTENTION.

☞ Le shérif procédera aujourd'hui à 10½ heures A. M., sur les lieux, le fonds de la raffinerie du Hope, situé rue des Magasins entre celles Julia et St-Joseph, 1er District.—Voir aux annonces.

VENTE SANS RESERVE.

Souliers avariés.

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

☞ L'attention particulière des acheteurs, est appelée à la grande vente sans réserve de souliers avariés, et 100 caisses de bottes, souliers et brodequins, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions—à la vente.

☞ S. B. Sykes vend, ce matin, à 11 heures et demie, 400 barils de sucre cassé en morceaux, au Pelican Warehouse, à l'encoignure des rues Girod et Commerce.

Trois Habitations Sucrières DE VALEUR,

Seront vendues à l'encan,

Par McCerren & Landry, encanteurs

Dans leur salle d'encan, au MASONIC HALL, samedi matin, 26 janvier 1861, à 11 heures.

☞ Voir l'annonce publiée en plein, dans le *Picayune* et le *Delta*. 7 janv—jusq 26 janv

Aux habitants du faubourg Tremé.

ASSEMBLÉE D'ORGANISATION.

Les citoyens domiciliés dans cette partie du faubourg Tremé, comprise entre les rues des Remparts, St-Philippe, Broad et Promenade Carondelet, sont convoqués à un grand meeting qui sera tenu JEUDI, 17 du courant, **à huit heures du soir,** au marché Tremé, dans le but d'aviser à l'organisation de patrouilles. L'autorisation du maire a été obtenue à cet effet. Les patrouilles dont il s'agit, constituées militairement, sont destinées à veiller à la sureté publique et à maintenir l'ordre dans le quartier ci-dessus mentionné. On invite aussi les résidans de ce quartier à venir signer les listes ouvertes chez O. ROBIN, pharmacien, coin Ste-Anne et Villeré, et E. HACKER, en face du marché Tremé. 15jan—3f

LOUIS,
RESTAURATEUR
—ET—
PENSION BOURGEOISE,
Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, et qu'il tient

TABLE D'HOTE

à toute heure, que le menu y sera de premier choix. 15 jan—au 21 fev

MAISON
GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible ; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France ; articles de chasse et d'escrime. 15 jan—

A LOUER,

Une maison en briques, à deux étages, rue Bourgogne, No 44, Deuxième District. Pour les détails, s'adresser à J B PLAUCHÉ & Co, Rue de la Douane, No 60. 15jan—3f

Demande de domestique.

ON demande une famille ou homme de couleur qui devra s'occuper du ménage. S'adresser de suite à Wm Gordon & Co, rue Poydras, encoignure Nlle-Levée. 15jv—3f

A LIVRER—Par le navire Kate Dyer, capitaine Dyer, du Havre—100 caisses absinthe Suisse, E. Pernod. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 15 janv 209, rue Royale, encoig. Dumaine

A LIVRER par le navire Stephen Crowell, capitaine Burgess, du Havre—40 caisses de 12 btls vin rouge, véritable St-Julien. 2 do saucissons de Lyon de Picotin. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 15 janv 209 rue Royale, enc. Dumaine

Paté de foie gras ! Paté de foie gras !

EN magasin—24 terrines paté de foie gras de Strasbourg, petit modèle—24 terrines paté de foie gras de Strasbourg, grand modèle. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 15 janv 209, rue Royale, enc. Dumaine

A LIVRER par le navire Résolute, capitaine S N Powell, de Bordeaux—24 barils de vinaigre de J Mernier, frères. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 15 janv No 209 rue Royale, enc. Dumaine

SOMNAMBULISME.

MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les derniers mois de l'année, elle a guéri plusieurs personnes affectées de catarrhe pulmonaire et de l'asthme, la guérison en sera prompte et radicale. La maladie des yeux et ordinaires digestions difficiles, dans toutes les personnes. Les ... Prix des consultations trois piastres pour les cas ordinaires 10 janv—3m

AVIS.

LA Société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison sociale de S. De Visser & Cie., est aujourd'hui dissoute par limitation de contrat. La signature de la raison sociale ne sera employée qu'en liquidation seulement.

31 décembre 1860. SIMON DE VISSER, JOSE VILLARRUBIA.

Formation de Société.

☞ Les soussignés ont formé une société pour la continuation des affaires de la maison S. De Visser & Cie, en cette ville, sous la raison sociale de Villarrubia & Laughland.
1er janvier 1861.
JOSE VILLARRUBIA,
7 jan—1m GEO. LAWSON LAUGHLAND.

Société des Francs-Amis.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1861.

LA Société des Francs-Amis, de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, ayant obtenu sa charte de la ville, doit avoir le plaisir de faire savoir qu'il continue son ancienne charte en son ancien local qui ait le droit de rendre ... 7 janv—[illegible]

MEDECIN HOMŒOPATHE
DE PARIS.

M. PRAX reçoit tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES.

Rue des Remparts No 101, au premier.
On trouvera à la même adresse, Mme Oller, ancienne chreuse espagnole. 4 janv—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 153 rue Royale entre St Pierre (entrée par la rue St-Pierre), continue à exécuter avec soin toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes et se trouvent mal servies ; qu'il entreprend par le temps après avoir été arrivé, et soit pour la guérison des dents. ... Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'extraire les dents, et qui fait que l'on ne sent que peu ou point de la douleur.

☞ Consultations en français, espagnol et anglais. 8jan—M & J.

PATTES D'ASPERGES.

10,000 PATTES D'ASPERGES

☞ Reçues par le Margaret Reinhart, de Philadelphie. —Aussi—Grand assortiment de GRAINES POTAGÈRES, &c., DE LA DERNIÈRE RECOLTE.
T. BACHELIER,
11 janv—6f 21 et 23 rue des Ursulines.

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—75 barils en débarquement du steamboat Universe, à vendre par BERNARD TURPIN, 16janv—6f 91 (ancien 55), rue Vieille Levée.

PHOTOGRAPHES,
AMBROTYPES IVORYTYPES.
F. MOISSENET

A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp, *Au No 142, rue du Canal, près Bourbon.*

M. MOISSENET annonce à ses clients qu'il vient de monter sa nouvelle Galerie avec un soin tout particulier. S'étant assuré le concours d'un habile photographe et de peintres de premier ordre, il peut assurer à ceux qui s'adresseront à lui la satisfaction la plus complète.

PORTRAITS AMBROTYPES,

Portraits photographiques, depuis la miniature jusqu'au portrait de grandeur naturelle, soit à l'aquarelle, soit à l'huile.

Reproduction, de toute grandeur, des anciens portraits. 11 déc—2m

Vins ! Vins.

CENT barriques vin rouge bon ordinaire divers crûs ;
100 do vin rouge Margaux, Médoc ;
100 do vin rouge de Cette, très coré ;
50½ pipes, vin Catalan ;
50 do vin Catalan et Rousillon ;
1000 caisses vin rouge bon ordinaire, divers crûs ;
400 do vin rouge, Château Bélair ;
200 do do Haut Brion ;
200 do do Margaux Médoc, ½ bout.
40 barriques vin blanc Haut-Sauternes ;
100 barils vin blanc do do ;
1000 caisses vin blanc, divers crus ;
100 do do Haut Barsac.

Figues ! Corinthe ! Sultanine !

10 boucauts figues de Smyrne en tambours ;
10 barils raisins de Corinthe ;
1000 tambours raisins Sultana ;
50 sacs noisettes nouvelles en débarquement.

Fraises ! Fruits au jus et à l'eau-de-vie.

50 caisses fraises au jus de J. Delmas ;
100 do fruits au jus assortis do
100 do do à l'eau-de-vie do
A vendre par LANATA, Frères,
14 janv 9 et 11, rue Jefferson

S. D. GRATIAA & CO.
59, rue Douane,

OFFRENT à vendre, en magasin ou à l'entrepôt, les articles suivants :
800 paniers huile Bounin frères, 25, 22 et 12 douz.
100 do porto, marque de la Couronne.
70 do sherry do
20 do porto McReig.
500 paniers champagne Delorme, grandes et petites b
300 do do Cordon Vert, do do
50 do do Deligny, ½ b.
20 caisses Imperial St Thomas, do do
30 pipes genièvre "Queen"
250 fûts cognac des marques suivantes : Planat & Co, Gautier frères, Castillon, Segerac & Co, Larronde frères, T Meneau, Union Proprietors de la Jarrie.
200 barriques vin rouge pour famille,
40 do vin blanc do
30 barils do do
2000 caisses vin rouge Lecompte & Co, gr. b. et p. b.
100 do Château Giscours, gr. et p. b.
50 do Margaux Leys do
20 do petits pois Rondenete, ½ b.
10 do truffes noires, ½ b.
10 do pâtés truffés.
10 do prunes en paubans. 9janv

AVIS.

PAR consentement et accord mutuels, M. José Casals se retire de notre maison et l'intérêt qu'il y avait cesse à partir d'aujourd'hui. P. GUMA & CO.
Nlle-Orléans, 14 janvier 1861. 16jan—1m

EN magasin et à vendre par les soussignés—BARGASSE—35 barriques—
VINS—535 caisses Vin rouge, Haut Brion, St-Julien, Ch. Margaux, Ch. Larose, Ch. Latour, etc. Vin blanc, Haut Sauternes.
FRUITS AU JUS—30 caisses assorties, J. Lafaurie.
FRAISES AU JUS—25 caisses, do
FRUITS A L'EAU-DE-VIE—35 caisses assorties, J. Lafaurie.
—25 caisses Abricots seuls
—25 caisses Prunes seules.
CERISES A L'EAU-DE-VIE—50 caisses.
LIQUEURS—60 caisses Punch au Rhum, Cassis, Eau Verte, Ratafia de Cerises.
VERMOUTH—300 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co
MUSCAT—100 caisses Muscat.
SALAISONS—100 caisses Olives, Câpres, Cornichons, Variantes, Olives farcies, Sardines anchoitées, etc.
HUILE—400 paniers, Plagniol, 24, 22 et 11 onces.
AMANDES—150 balles Amandes du Languedoc.
BOUTEILLES—150 paniers Bouteilles vides—50 caisses Bouteilles à Madère, Porto, Cognac, etc.
DAMEJEANNES—300 Damejeannes de 2, 5 et 5 gals.
SAUCISSONS—2 caisses Saucissons de Lyon.
TOMATES—17 caisses Tomates conservées.
SAVON—150 caisses.
POMMADE—5 caisses Pommade, Jasmin, Orange et Rose.
EAU DE FLEURS D'ORANGE—100 caisses et 50 estagnons.
EAU-DE-ROSES—25 estagnons.
Dans les lieux de la douane—Vins, Huile, Amandes, Vermouth, Muscat. PAUL JUGE & FABRY,
16janv 27, rue St-Louis.

LONDON PORTER—55 futailles, grandes et demi bouteilles, différentes marques. A vendre par BERNARD TURPIN, 93 (ancien 55) rue Vieille Levée

SON—250 sacs son de blé, très frais, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & CO, 11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

SPÉCIALITÉ.

DIAMANS ! DIAMANS !!

A. CANDIDE,

No 83, rue de Chartres,

OFFRE à vendre aux plus bas prix un JOLI ASSORTIMENT DE BIJOUX montés en diamans, tels que Bracelets, Broches, Cœurs, Médaillons, Croix, Dormeuses, Boucles d'oreilles, Bagues et Boutons, &c. Le tout en DIAMANS de première qualité.—Aussi, un joli choix de MONTRES et de CHAINES en or.

Spécialité pour la monture du diamant. Réparation de bijoux, au No 83, rue de Chartres, près Conti. 20 déc—1m

LOUISIANA ACADEMY
Rue Hopital, No 79,
entre Royale et Bourbon.

Cette institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. 4 janv au 4fev

Institution Lefoullon,
Rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou.

MME et Mlle LEFOULLON informent les familles avec lesquelles elles sont en rapport, qu'elles rouvriront leurs classes le 7 janvier prochain, et qu'elles continueront à tenir la classe des garçons ainsi que celle des demoiselles. Le cours d'études sera exactement le même que par le passé.
31déc—1,4,7,9,11,14,16,18,2,janv.

Genièvre de Hollande.

15 Pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Danube, arrivé du Havre, à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 3' et 33, rue Gravier

GALERIE DES BEAUX ARTS
DE A. CONSTANT & CO.
ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,
Nos 20 et 21...RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 et 21

A CONSTANT & Cie. informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de tous genres et de toute grandeur, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par douzaine, à 50 pour cent meilleur marché que dans toute autre galerie.

Etant les seuls qui soient installés et qui exposent, rue de l'Hopital, les grands portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter le laboratoire où se font ces grands portraits, de 10 heures à 2 heures.
15 nov—3m A. CONSTANT & Co

AUX DAMES.
MADAME MAURY,
SAGE-FEMME,

Ex-interne de l'hopital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,

Concours de 53 et 54—1er prix.

MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'utérus.

Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus assidus. Madame Maury visitera, gratuitement, les dames qui lui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans.

Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements en ville.

Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 214, entre Dumaine et St Philippe 1 aout 4ps

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS de toutes espèces, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, Do pour mariées. VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTTEES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment choisi de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR., 18sept 96, rue de Chartres

Brodequins Rossett.

6000 paires brodequins Rossett, de premier choix. A vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET, 2d[illegible] Encoignure Dumaine et Royale

AD. MINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS.
No 7, rue Bourbon.
11déc—1m

Pour Cordonniers.

L'élastique pour souliers,

De la compagnie de GOOD YEAR

est arrivé et sera vendu continuellement chez LEON PIERRE & Co, marchands de cuirs, 71, rue de Chartres. 30oct—3m

CHOCOLAT ! CHOCOLAT

Avis aux familles.

G. LAVIE,

Rue St-Charles, No 21,

ANNONCE aux familles qu'il vient de débarquer un assortiment de chocolats dont la qualité supérieure bien connue, le toujours été appréciée par les connaisseurs. déc—

EN débarquement du navire Evening Star, venant du Havre—4 caisses vin de Vouvray ; 10 caisses champagne, 50 paniers, 12 bouteilles champagne Royal Hunter. A vendre par VOR MAIGNAN, 22444 17 rue St-Louis

22444 pots de Bryant—25 caisses de pots à la [illegible], à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille Levée.

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—15 barils en magasin, à vendre par B TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille Levée.

CHANDELLES de Paraffine—36 caisses à vendre par B TURPIN, 93, ancien 55, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—75 paniers Bryant & Piper, bouteilles et 1|2 bouteilles, 50 paniers P. Perrier & Co, à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, Vieille Levée.

RHUM de Ste Croix, en douane—5 ponçons à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, Vieille Levée.

LIQUEURS—25 caisses Liqueurs des îles en caraffes ; 35 caisses liqueurs Marie Brizard ; 60 caisses liqueurs Lafaurie ; 30 caisses crème de liqueurs de Hollande ; 10 caisses eau de vie de Dantzig ; 10 caisses liqueurs de cerises de Copenhague ; 10 caisses Chartreuse, Anisette, Raspail, Punch au Rum, etc, à vendre par DUNZE & Co, Enc. Royale et Conti.

EN débarquement du navire Ida de la Havane—2600 boites confitures de Goyave, de la Havane, à vendre par B. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 19 déc

CONFITURES des Shakers—25 caisses à vendre par B. TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille Levée.

NOUVEAU MAGASIN,
FOURNITURES DE TAILLEURS

DUMAS Frères,

136......Rue de Chartres......136

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRERES, une maison pour l'importation et la vente de

Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.

Leur assortiment comprend, entre autres :
Draps des premières fabriques d'Europe.
DOESKIN NOIR
Casimirs doubles,
Etoffes pour pantalons,
Etoffes, soie et laine, pour gilets
Draps-cachemires,
Draps-mérinos,
Chemises confectionnées.

Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude. 8 sept—3m—2pe

EN débarquement du navire Josephus, arrivé de Marseille—100 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co, à vendre par X. LAMBERT, 21déc Rue des Magasins No 52, ancien 62.

HENRY VALETON & Cie.,
27, 29 et 31 Rue Bienville,
Offrent à vendre à prix réduits :

VINS—50 barriques vin rouge ordinaire, 15 do supérieur, 20 do Bergasse, 25 barils vin blanc, diverses qualités, 20 quarts de pipe Portwine do, 25 barriques de Madère et Pérès, 1500 caisses vin rouge ordinaire St-Julien Médoc, 300 do supérieur Vieux Médoc, Margaux, Larose, Léoville, grand vin Ht Brion, etc, 200 caisses vin blanc Ht Sauterne ordinaire, 25 do supérieur Ht Preignac et Sauternes, 200 paniers Champagne Heidsieck, La Perle, Cabinet, Fleur de Sonzy, 50 caisses vin de Bourgogne Nougeot, Chambertin, Beaune, Chablis, Volney, etc 300 caisses vin de dessert, Muscat, Malaga, Pérès, Madère, Porto, etc.

COGNACS—25 quarts de pipe vieux Cognac, Planat, Raynal et Aluse, Castillon, Wine Growers Company Bernard etc, 50 futailles Eau-de-vie, Pellerin, J. Dupuy, Seignette etc.

LIQUEURS—100 caisses Absinthe Suisse, Ed Pernod et Canet Lecoultre, 35 do Kirsh, C. Lecoultre etc, 250 paniers Guignolet d'Angers, 25 caisses Cassis de Mont d'Or, 100 do Punch au rhum, Ratafia, Eau-de-Noix, Eau verte etc, 300 do Vermouth Noilly, Rivoire, Picard, etc, 250 Liqueurs assorties fines, surfines et extra fines, 100 do Curaçao et Marasquin, 100 paniers Anisette extra fine, 300 do Absinthe supérieure et fine, 30 caisses Eau de vie de Dantzick, 110 caisses Bitters, Hostetters, Boker, Gouley, ect, 100 do vieux Cognac, vieux Whiskey, etc.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 100 1|2 boîtes Sardines à l'huile Le Edelin, 100 do de 100 1|4 do, 50 do de 100 1|4 do Camus de Lorient, 25 do Champignons do, 10 do Pâtés Truffés assortis Ve Rozier, Gavres etc, 5 do Galantines, Salmis, Rôtis Truffés, Poissons à l'huile, 5 do de 5 1|2 boîtes Truffes noires de Périgord, 2 do Cèpes à l'huile, etc.

FRUITS—100 caisses Fraises au jus, grandes et demi bouteilles, 125 do Fruits au jus assortis V. Rosiers & Lafaurie, 200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis, Lafaurie, 200 Abricots, Prunes, Poires, Pêches, 50 do Cerises à l'eau-de-vie.

DIVERS—5 caisses Fromage de Gruyère frais, 10 caisses do du Limbourg, 1 boucaut Fromage de Sapsago, 2 caisses Sauciss ons de Lyon, 300 caisses Salaisons assorties, Olives, Câpres, Cornichons etc., 50 de Savon recuit de Marseille, 500 paniers Huile d'Olive 11, 22 et 24 onces Plagniol & Pessel, 20 caisses de 12 paubans grand format Prunes séchées, 10 du de 12 paubans Prunes et 10 do Prunes de Tours, 20 balles Bouchons diverses qualités, 300 paniers bouteilles vides, 10 caisses de 12 paniers de ... Eau de fleurs d'oranger.

Et un assortiment complet de liqueurs en futailles, Anisette, Cherry Bounce, Rhum, Whiskey, Genièvre, etc, etc. HENRY VALETON & Co, 14 jan—27, 29 & 31 rue Bienville.

OLIVES, capres, &c.—100 barils olives de Séville ; 25 barils capres fines. En magasin—50 demi-pipes vin de Catalogne dit Villanueva, 75 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire, 25 barils Haut Barsac, 20 quarts de pipes Madère, 15 demi pipes do, 20 demi pipes vin de sherry, 15 quarts pipes do, 30 do vin de Malaga Mountain, 30 do vin de Porto.

En débarquement de la goel. Mobile de N. York : 30 caisses cornichons, mêlés et non mêlés, en 1|2 gal. 10 do do do do 1|4 do. 10 do tomates en boîtes de 2 livres ; 5 do de 12 boîtes homards, 9 do 1|4 do do. A vendre par F. SANCHO, 14 janv Vieille Levée entre Dumaine et St Philippe

EN débarquement du navire Evening Star—2 caisses saucissons de Lyon, extra, à vendre par M. A. CALONGNE, 14janv 205 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

EN débarquement du steamship Bienville, capitaine Bulloch, de New-York—3 caisses de 48 pots graisse de Strasbourg, à vendre par M. A. CALONGNE, 14janv 205 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

EN débarquement du navire G. W. Bourne de Bordeaux et à vendre par les soussignés—5 caisses de 12 fs vin rouge Ch. Larose 1858, Larronde frères.
50 do 24 1|2 b. do Ch. Larose, do
25 do do do Ch. Margaux, do
25 do do do Cantenac do
25 do do do Ch. Larose, do
2 balles 20,000 bouchons régulier fins chaque ;
5 do 15,000 do courts pointus do
3 futailles de 12,000 chaque bouchons No 1 ;
11 balles do do do
V. MAIGNAN,
déc 17, rue St-Louis.

Ordre No 2.

BATAILLON DES GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION !

LES jours d'école et d'exercices sont fixés comme suit :

Pour les officiers et sous-officiers, tous les lundis et mardis.

Pour les 1re et 2me Compagnies, les jeudis. Pour les 3me et 4me Compagnies, les samedis.

Rendez-vous—à la Salle d'Armes à 7 heures du soir. Par ordre du Chef de Bataillon.
N. AUGUSTIN.
Adjudant-Major.
29déc—2ps 1m CHARLES MASSIEU.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL NO 10.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LES officiers de la Légion se réuniront à l'Arsenal du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, le premier vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir, pour l'étude des manœuvres et d'autres fins se rattachant à la bonne organisation de la Brigade.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A. D. C.

Quartier général de la Légion de la Louisiane

ORDRE SPECIAL NO 11.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.

LE major P. E. Théard, commandant le Bataillon d'Artillerie, est autorisé à ordonner et surveiller des revues et des manœuvres hebdomadaires de toute la Brigade, à tel endroit et à tel jour qu'il lui plaira.

Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m CH A. JANVIER, A. D. C.

BILLETS PERDUS OU ÉGARÉS.

LES soussignés donneront une récompense libérale pour la remise des vingt-et-un billets ci-après décrits perdus ou égarés vers le 11 octobre dernier, le paiement desquels billets avait été arrêté et le public prévenu de ne pas les recevoir ou escompter, par un avis inséré dans le *New-Orleans Picayune* du 13 octobre dernier :

Les 16 billets suivants datés à la Nouvelle-Orléans à l'ordre de et endossés par R. B. Aucoin et payables à son bureau.

1—No 798—Billet de J. H. Beeman du 28 février 1860, à 10 mois de date, échu 28|31 décembre 1860 de	341,72
2—No 827—Billet de H. L. Mounot & fils du 1er juin 1860, payable en tout mars 1861 de	1280,10
3—No 828—Billet de G. W. Lawson du 2 juillet 1860, à 9 mois de date, échéant 2|5 mars 1861 de	1513,90
4—No 776—Billet de J. L. Kingsbury du 29 mars 1860, à 9 mois de date, échu 29 décembre 1er janvier 1861 de	488,04
5—No 736—Billet de D H. Boult du 23 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23|26 février 1861 de	506,40
6—No 744—Billet de Wright, Wortham & Gasbans du 9 février 1860, à 12 mois de date, échéant 9|12 février, 1861 de	537,35
7—No 745—Billet de White & White du 13 février 1860, à 12 mois de date, échéant 13|16 février 1861 de	627,62
8—No 733—Billet de J. F. Trotti du 23 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23|26 février 1861 de	335,13
9—No 769—Billet de Morrison & Woodson du 20 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 20|23 mars 1861 de	592,45
10—No 771—Billet de H. C. Halverson du 27 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 27|30 mars 1861 de	647,44
11—No 742—Billet de Land & Deason du 5 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 5|8 mars 1861 de	327,35
12—No 795—Billet de W. D & J. B. Oliphint, du 7 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 7|10 avril 1861 de	1093,22
13—No 790—Billet de W D L F. Craig & Co, du 3 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 3|6 avril 1861 de	825,72
14—No 754—Billet de L T. Price & Rickets du 13 mars 1860, à 4 mois de date, échu 13|16 juillet 1860 de	545,60
15—No 740—Billet de T. P. Eskridge du 29 février 1860, à 12 mois de date, échéant 28 février 3 mars 1861 de	752,81
16—No 831—Billet de M. J. Lambre du 2 juin 1860, à 6 mois de date, échu 3|11 décembre 1860 de	485,81

—AUSSI—

Les 5 billets suivants, tirés et endossés comme ci-après et surendossés par R. B. Aucoin

1—No 797—Billet de Amadéo et Théophile Braud, conjointement et in solido, daté Thibodaux 9 novembre 1859, à l'ordre de et endossé par Amadéo Braud, payable en tout mars 1861, à la paroisse Lafourche de	240,36
2—No 681 1|2—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption, 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à deux ans de date au bureau du recorder d'Assomption de	887,50
3—No 830—Billet de J. Blabut, daté Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860, à l'ordre de et endossé par A. Wright, payable en tout avril 1861, au bureau de R. B. Aucoin de	920,16
4—No 685½—Billet hypothécaire de A. Gentile, date Assomption 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à trois ans de date, au bureau du recorder d'Assomption de	887,50
5—No 861—Billet hypothécaire de B. Gabasse, daté Houma, paroisse Terrebonne, du 23 avril 1860, à l'ordre de et endossé par lui-même, payable 1er décembre 1861, au bureau de Laposse & Ferré de la Nlle-Orléans de	335,00
	14214,16

Le paiement de tous les susdits billets ayant été arrêté, le public est de nouveau prévenu de ne pas les recevoir ou escompter. JUDSON & LOY, Banquiers.
9 jan—30f Rue du Camp, N. 14.

Bureau du Trésorier—Hotel de Ville.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1861.

LE public est respectueusement informé que les licences sur tous les commerces, métiers et professions, sur les cabs, voitures, drays, charrettes, wagons et véhicules quelconques, publics ou particuliers sont maintenant dues et doivent être payées à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, et à moins qu'elles ne soient payées le 1er du février prochain, elles seront remises à l'avocat de la ville, pour qu'il les poursuive.
ADAM GIFFEN.
11 janv—au 1er fév Trésorier.

Banque du Crescent City.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1861.

LE 7 du courant, à une assemblée des actionnaires, ont été élus Directeurs pour l'année :
Jno C. Bartel, Jules Freibes
H. Kendall Carter, J F Nixon
Aug. Laboutesse, Wm C. Tompkins
Jno. Pemberton, W B Tulles,
B. P. Voorhies

Aujourd'hui, à une assemblée des Directeurs, M. Jno. P. Laboutesse a été élu, à l'unanimité, Président de cette Banque.
JULES CASSARD, caissier
11janv—au17

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle Orléans, 4 janvier 1861

AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 4 pour cent, provenant des bénéfices des six derniers mois, et payable au bureau le 10 du courant. GEO. A. FRERET, 5 janv—jusq. 20 Caissier

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1861.

L'ÉLECTION annuelle de treize (13) directeurs par les actionnaires de cette institution, aura lieu au local de la Banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
H L. PEIRE, caissier.
7 jan—4f p a

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1861.

UNE élection de sept directeurs de cette banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la charte, à la banque, le LUNDI, 4 février, entre 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. E. ROUSSEAU, 7 janv—2f p en Caissier

BUREAU DU CANAL CARONDELET ET DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1860.

☞ Conformément aux résolutions adoptées à une assemblée du Bureau des Directeurs et un Comité des membres de la Compagnie tenue le 19 décembre 1860, des propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er de février 1861, à midi, pour le bail de la Compagnie jusqu'au VENDREDI, 1er février, ... pendant deux ans, du Canal Carondelet, et le privilège de percevoir la péage, et tous autres droits et privilèges de la Compagnie d'après la charte et les amendements qui ont été faits ... Les propositions devront être faites ... 20 déc—au 1er fév LOUIS GAGNET, Secrétaire

Gruau de Santé

—*Patenté*—

Découvert et Perfectionné par P. MARMAY.

CETTE nouvelle substance, alimentaire et hygiénique de *premier ordre*, est un remède infaillible contre la *dyspepsie* et toutes les maladies de l'estomac *sans exception*.

Il se vend à la Nlle-Orléans chez tous les principaux pharmaciens, ainsi qu'à la pharmacie de l'hôpital de la rue du Cirque.

Au dépôt principal, 64, rue de la Douane, on trouve aussi de la *farine patentée*, faite avec le *Gruau de Santé* dont elle possède toutes les propriétés.

Cette farine est excellente pour les plus jeunes enfans, ainsi que pour crème et pâtisseries.
A. RENAUD TRABER, agent principal pour les Etats-Unis
19déc—1m.2ps.2mep

SIROP PECTORAL.

SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements &c.

Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.

Son goût agréable le rend d'une facile administration, et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.

Les personnes qui étudient le chant se trouveront bien de l'usage de ce sirop auquel ne peut résister aucune maladie de la gorge.

A vendre par S. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.
19 oct—3m—1re p

AU PRIX COUTANT.
MANTEAUX, ET CONFECTIONS,
No. 49 rue de Chartres.

UN joli choix de MANTEAUX et MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture, par
8 déc J. DERBES, Jr.

LA société existante sous la raison de TAMBOURY, OLIVARI & CIE est dissoute, à partir du 1er de décembre 1860, et la liquidation en sera faite par MM. A. Tamboury & E. Deffez.
A. TAMBOURY,
27d 6—1m E. DEFFEZ.

VIN ROUGE—16 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par FREAU & COUTURIE, 29déc Rue Gravier, Nos 31 & 33

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m t 1j

A partir de ce jour, mon neveu M. GUSTAVE GROSS, devient mon associé pour mes affaires de courtage, qui seront continuées sous la raison sociale de CHS GROSS & Co
Nlle-Orléans, le 1er janvier 1861.
Signé CHS GROSS,
1er janv—15f GUSTAVE GROSS.

AVIS.

DE consentement mutuel monsieur F. Reimonenq se retire de notre maison. Les affaires continueront comme par le passé, sous la même raison sociale. S. D. GRATIAA & Co.
1er janv—1m No 59, Douane.

Boulangerie Star Mécanique,
Rue Thalie.
Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2.
N. F. RICK, Propriétaire.

CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les cafés, biscuits à vin, biscuits cracknel, dito pic-nic, dito à sucre, pain pilote, de la marine, de français, biscuits à l'eau, de au beurre, de soda, de Boston.
15oct—3m H. RODRIGUEZ, Solliciteur.

DIVERS en magasin—
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
45 barriques vin rouge pour familles,
44 do do Grand St-Lambert,
3 do do Cantenac Médoc,
14 do do vieux Vertheuil,
10 do vin blanc Haut Sauternes,
1 barils do do
1000 caisses vin rouge diverses marques,
1200 do fruits à l'eau-de-vie,
30 do crème de cacao,
40 do punch au rhum,
10 do liqueurs assorties Chauvet fils,
20 do liqueurs assorties Marie Brizard et Roger,
6 do anisette do do
300 paniers champagne de diverses marques ;
200 caisses absinthe et kirsch Ed. Pernod.
30 paniers bouteilles vides à vin rouge,
5 pipes genièvre de Hollande, marque Steamboat,
100 1|2 pipes eau-de-vie de Cognac, des marques Edm. Jurlin, Jules Robin, Gustave Lafontaine, ... Fils & Co, Pinet Castillon, Larronde frères et J. Curis.

Charbon ... en débarquement de la goélette R. W. Tull, arrivée de Philadelphie, et à vendre par X. LAMBERT, 16 déc rue des Magasins No 52, ancien 62

HUILE—100 paniers huile Bouchon et Plagniol, de 22, 24 et 11 onces,
Salaisons—1000 caisses Olives, capres et cornichons, Macaroni, vermicelli—300 caisses macaroni et vermicelli, en débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.,
16 janv Nos 62 et 64, Vieille Levée

EN débarquement du navire Pequot, du Havre—48 caisses absinthe Ed. Pernod. A vendre par CHAUDET & NEE, 21déc 147 et 149, Royale

FRUITS au jus—100 caisses de 12 flacons Champagne Roche, & fils frères, en débarquement du navire Luciel venant de Bordeaux et à vendre par A. CARRIERE & CO, 81 Vieille Levée.

LÉON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris,
Rue de Chartres No 20, entre St Louis et Conti, au premier étage.

RÉDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidation de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France. Heures de bureau : de 8 à 10 heures du matin, et de 1 à 3 heures P M. 19 octobre—3m

Aux consommateurs de Gaz.

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre. N. O. J. TISDALL,
12 janv Trésorier.

Avis.

LA société existant jusqu'à ce jour, sous la raison : BRULATOUR & CO., entre P. E. Brulatour, John P. Cady et H. Nores, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. M. John P. Cady se retirant.
MM. P. E. Brulatour et H. Nores se chargent de la liquidation de l'ancienne maison, et continueront les affaires sous la raison BRULATOUR & CO.
P. E. BRULATOUR,
JOHN P. CADY,
H. NORES.
Nlle-Orléans 11 janvier, 1861. 12jv—6f

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à étage située rue Royale entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à messieurs LAFFITTE & DEFFARGE, 33, rue Royale. 12 janv

ATTENDU par le navire Resolute, de Bordeaux—20 caisses Sardines sans arêtes, 20 barils Olives en saumures, à vendre par TAMBOURY & Co, 12janv 27 rue Royale.

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication de chocolat, ainsi que ses meules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti entre Levée et Chartres. 11 oct—

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS.

Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club, à Londres.

VINS de Sillery, Cabinet, Imperial & Crémant Ancien, à vendre par les principaux grocers et détaillants.

Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co,
19nov—3m 1re p No 59, Douane

BITTER DES ARABES.

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes

Dépôt général F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Succursales W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LAMBIAS, rue Espagne et Casacalvo.

Méfiez-vous de l'imitation, l'Abbé des Arabes forme une boisson très agréable et rafraîchissante. 25oct—3m

Avis de médecin.

W. BODENHAMER, M. D., étant arrivé à la Nlle-Orléans, traitera les ... pour les maladies et la chirurgie ... maladies chroniques, surtout celles du boyau ..., telles que HEMORRHOIDES, CONSTIPATION, FISTULES, fissures, descente du boyau inférieur, rétrécissement du boyau, ulcération DU BOYAU, &c. Son bureau est au No ..., rue ... Dauphine ... 29 déc—1m

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs pour prendre des commandes de bouquets pour mariages, et fêtes, expédiera par la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, et arbustes à des prix réduits. Prendra les ordres pour faire les jardins. 29 sep—3m

SPECIALITES
DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de tous genres sont guéris radicalement par ses spécialités. Ces spécialités seront toujours avant du Docteur Vergé.

Ces spécialités seront toujours préparées sous la surveillance, s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Bourbon.

P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 11 nov—

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements !
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS !
DAVIS BROTHERS,
8 jan—1m No 96, rue du Camp

TRAITES
SUR LA HAVANE,
Pour n'importe quelles sommes,
ET A COURTE VUE.
A vendre par P PRATS & C,
14 nov—3m Commercial Place N. 29

HOTEL DU SUD,
Front Levée, encoignure Bienville, tenu par
N. GEORGES.

N. GEORGES a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il continue à tenir l'Hôtel du Sud ... messieurs les planteurs et les voyageurs ...

La maison vient d'être entièrement réparée, nouvellement meublée, et ... bien aérées, ... Hôtels de la ville, ... en pension ... la sollicitude de Mme GEORGE, est ...

La localité de cet Hôtel est des plus avantageuses pour les personnes qui arrivent par les bateaux à vapeur de la ...

Pour logement et pension, depuis $1.50 ... par jour ...

☞ On a besoin d'un ...

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue d'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le public est prévenu que le propriétaire de cet établissement ... La maison est ... centrale, à la portée des affaires ... de la ville. On y trouve ... des meilleurs vins ... les meilleurs de la ville. ... restaurants de cette ville ... de mettre sa ... EDWARD DENECHAUD.
5 jan—1m.

PAPIERS PEINTS.

EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, de toutes qualités, reçus par les derniers arrivages à vendre à des prix modérés par FRANK NEWHALL, 60, rue du Canal, coin Vieille-Levée, au premier.

P. S—Des ouvriers habiles envoyés dans n'importe quelle partie de la ville ou de la campagne. 3déc—3m

REÇU par le navire Pequot arrivé du Havre—12 tonneaux fromages Gruyère, 1er choix. En débarquement du navire Evening Star, venant du Havre—4 caisses saucissons de Lyon.

A vendre en débarquement du navire Texas arrivé de Bordeaux—40 barriques vin rouge St-Emilion, 12 do du vieux St-Julien, 4 do do blanc Haut Sauterne. 25déc Par J. N. CURIEN, 38 rue Toulouse

Avoine noire de Prince Edward Island

2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co,
12 déc. 75 et 77, Vieille-Levée, près Conti

Charrues, Charrues.

500 Charrues Garrett & Cottman No 1,
500 do do do No 2,
500 do do do No 3,
500 do do do No 4,
500 do do do avec coutres,
1000 do Hall & Spies No 1,
1500 do do No 2,
500 do do No 3,
2400 do Rouges assorties Nos 1, 2, 3, Cary's,
250 do dites "Cotton Sweeps" No 1,
350 do do do No 2,
350 do do do No 3,
1000 do dites Ball Ploughs, Nos assortis,
28 Boucauts chaînes à Watts
25 do do tordues,
25 do do avec crochets,
25 do do avec anneaux,
50 Boucauts de pioches à œils ovales, assorties,
50 do do do do pur acier,
50 do do de la Caroline, assorties, 1 à 4.

Ces charrues sont les seules en usage en Louisiane et nous les recommandons à nos clients de la campagne—A vendre au prix du marché par ROUSSET & GENIN,
7 jan No 83, rue du Canal près Chartres

GRAINES D'AVOINE—1,500 boisseaux excellent avoine de l'île Prince Edward, pour planter, en débarquement de la goélette ... Pettit, venue de cette ville, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES & CO,
11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

FOIN—250 balles excellent foin de l'Est, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co,
11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

Aux courtiers de coton.

REÇU par Rousset & Genin—150 douzaines couteaux à échantillonner, 150 douzaines brosses à marquer. 10 grosses pierres à repasser. Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et nous invitons à l'examen desdits articles. Seul dépôt chez ROUSSET & GENIN
7 jan 83 rue du Canal

LIQUEURS—En débarquement du navire Pacific, de Bordeaux—
50 paniers guignolet,
50 caisses liqueurs assorties, flacons allongés,
120 paniers anisette,
16 caisses de 24 1|2 bouteilles fruits au jus assortis. A vendre par CHAUDET & NEE,
147 et 149 rue Royale

EN débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux :
25 barriques vin rouge, Bassens
30 do do Montferrand, de Bousquet
4 do do do do
30 caisses vin blanc supérieur, Haut Preignac
20 do vin rouge, Léoville Comte de Bousquet
100 paniers bouteilles vides bordelaises
100 do do blanches pour liqueurs
30 caisses de 100 1|2 boites sardines sans arêtes
20 do de 100 1|4 do do
A vendre par HENRY VALETON & Co,
27 déc 27, 29 et 31 rue Bienville

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à la justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers.
10déc—6m

CIGARES de la Havane—65,000 cigares des marques célèbres Black Warrior, ... en débarquement du steamship Habana, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO,
4 jan 46, Vieille Levée, enc. Bienville et Douane

EN débarquement du navire E..., de Bordeaux—
100 caisses vin Cantenac ;
10 do vin St-Julien ;
10,000 étiquettes diverses.
En débarquement du navire Pequot, du Havre—
200 barriques vin rouge (Bourgogne)
1 do do blanc do
Aussi par le navire ... W. Bourne, de Bordeaux—
4 boucauts vin blanc Haut Sauternes
10 caisses vin Château Longueville,
10 do vin Château Lafitte,
10 do vin Château Margaux,
10 do vin Château Larose,
10 do vin Château Latour 1858,
10 do vin Château ...
A vendre par E. DUCHEMIN,
... rue Vieille Levée